

# L'Économie Politique du Succès de la Filière Coton au Burkina Faso: Entre Paradoxes et Incertitudes

Augustin Loada, Professeur titulaire de Droit public et de Science politique,  
Université de Ouagadougou

Mars 2012

Ce document a été produit dans le cadre du projet de recherche FAC sur  
l'économie politique des politiques agricoles en Afrique (PEAPA)

Le présent article porte sur l'économie politique de la filière coton au Burkina Faso. Si l'histoire du succès économique de cette filière est bien connue, il n'en va pas de même pour le rôle de l'économie politique jusque là peu étudié.

Pays sahélien enclavé confronté à des conditions climatiques et écologiques peu propices au développement de l'agriculture, le Burkina Faso est pourtant cité comme un exemple de réussite dans la filière coton. Introduite en Afrique l'Ouest sous l'ère coloniale dans les années 20, la culture du coton connaît un succès qui n'est pas seulement dû aux innovations techniques apportées de l'extérieur mais aussi à la capacité d'innovation des producteurs (Thomas J. Basset, 2002). Mais la filière ne prendra son envol qu'au lendemain de l'indépendance en 1960, sous l'impulsion de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT), une société publique dont le champ d'intervention s'étendait dans la sous-région francophone.

Au Burkina Faso, le coton a été introduit principalement dans les régions du Nord, du Centre Nord et de la Boucle du Mouhoun. Mais après l'indépendance notamment autour des années 74, les élites dirigeantes vont propager la culture du coton en direction des régions du Sud, de l'Ouest et de l'Est, en raison de leurs disponibilités en réserves de terres fertiles. Elles vont créer officiellement le 20 juin 1979 une entreprise publique, la Société des fibres textiles (SOFITEX), qui continuera, avec le partenariat de la compagnie française, à promouvoir la culture du coton. Trois décennies plus tard, le Burkina Faso se classait au deuxième rang des producteurs de « l'or blanc » en Afrique après l'Égypte. En effet, la production a connu une hausse spectaculaire entre 1995 et 2007, passant de 150.500 tonnes à 690.000 tonnes (Jonathan Kaminski, Derek Headey, and Tanguy Bernard, 2009 : 92), avant de chuter de près de moitié en 2007-2008. Elle a connu des fluctuations sur trois campagnes successives: 446.628 tonnes en 2008-2009, 361.102 tonnes en 2009-2010 et 335.000 tonnes de coton graine en 2010-2011 et 400.000 tonnes en 2011-2012. Malgré ces fluctuations, le coton reste pour le Burkina Faso une source de devises importante. Selon des statistiques - à réactualiser, reconnaît le gouvernement<sup>i</sup> - près de trois millions de personnes vivent de la culture du coton - dont 10% de producteurs - si on prend compte les effets indirects découlant notamment de la distribution des crédits et des intrants, des redistributions intra et inter ménages, du commerce et de la consommation des autres biens. Avant qu'il ne soit supplanté aujourd'hui par l'or comme premier produit d'exportation du Burkina, le coton contribuait pour environ 60% aux recettes d'exportation, et pour plus de 20% à la valeur ajoutée globale. Qui plus est, il continue de jouer un rôle important dans la création de richesses et la lutte contre la pauvreté, grâce notamment aux recettes distribuées aux producteurs et aux nombreux autres prestataires de services<sup>ii</sup>.

A l'instar d'autres pays africains, le Burkina Faso, dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS) qu'il a adopté en 1990, devait entreprendre d'importantes

réformes économiques touchant les principaux secteurs de l'économie nationale, dont celui de l'agriculture et singulièrement, le sous-secteur coton. Ce sous-secteur connaissait en effet des difficultés dues, entre autres, à la baisse du prix aux producteurs et aux impayés des crédits qui leur avaient été distribués, ainsi qu'à la mauvaise gestion de la SOFITEX. Comme dans d'autres pays africains, les élites dirigeantes, avec les ressources financières accumulées dans la filière cotonnière, ont été tentées d'en capter une partie pour financer les dépenses publiques ou à des fins patrimoniales (David Tschirley, Colin Poulton, and Patrick Labaste, ed., 2009 : 33). De plus, en raison des immixtions de ces élites dans la gestion des sociétés cotonnières, il n'était pas toujours aisé de distinguer les décisions prises par les unes et les autres; décisions souvent fondées sur des considérations politiques à court terme plutôt que sur la nécessité d'assurer la durabilité à long terme du secteur.

La réforme de la filière coton au Burkina Faso a été préparée et précédée par une réorganisation des producteurs de coton. Depuis les années 50, l'organisation du monde paysan, à travers des institutions de type mutualiste était inscrite sur l'agenda des pouvoirs publics et de la principale société cotonnière. Mais il faut attendre 1974 pour voir des groupements villageois (GV) créés à grande échelle dans le cadre de la stratégie de développement communautaire lancée par le gouvernement. Ces groupements deviennent des relais de l'administration et des sociétés d'intervention comme la SOFITEX. Ils constituent également un moyen pour les paysans de se procurer des intrants et du crédit en imposant à leurs membres une caution solidaire comme garantie sociale du mécanisme de remboursement. A la fin des années 70, la SOFITEX confie progressivement aux groupements villageois capables la commercialisation primaire du coton dans le cadre de ce qu'on appelait les marchés autogérés moyennant le versement d'une ristourne, de sorte qu'au début des années 1990, la commercialisation de la quasi totalité du coton était contrôlée par ces groupements. En 1991, on assiste à des révoltes des producteurs de coton à Dédougou et à un boycott partiel de la production de coton. Au cours de la même période, des leaders du monde agricole vont tenter de constituer les premières fédérations de groupements villageois, pour renforcer la position des producteurs face aux pouvoirs publics et des sociétés d'intervention. C'est dans ce contexte qu'est constituée en 1996 la Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP) en vue défendre leurs intérêts face à l'exploitation dont ils se considéraient victimes de la part de la SOFITEX et des bureaucrates locaux. Mais l'une des difficultés majeures auxquels les groupements villageois sont alors confrontés est la gestion efficace de la caution solidaire qu'ils offrent à leurs membres désireux de solliciter des crédits auprès de la SOFITEX ou de la Caisse nationale de crédits agricoles pour la culture du coton. Les impayés sont tels qu'un rééchelonnement, puis un apurement des dettes sont accordés aux producteurs. Ces difficultés ont été imputées à la nature même des groupements villageois - qui ne regroupaient pas que des producteurs de coton.

Dans le contrat-plan Etat/SOFITEX signé en 1993, l'Etat s'était engagé, entre autres, à rationaliser les dettes accumulées des producteurs et de la société mais aussi de promouvoir la mise en place de nouvelles institutions pour les producteurs de coton, à savoir les groupements de producteurs de coton, en collaboration avec les comités de crédit locaux afin de mieux gérer et de surveiller les programmes de crédit. Selon Pierre Bicaba<sup>iii</sup>, président de l'Union provinciale des producteurs de coton et de céréales du Mouhoun, l'organisation des paysans en filières s'est faite en 1994, dans le cadre du comité de suivi de la rencontre paysanne de Dédougou, suite au constat qui avait été établi selon lequel les problèmes soulevés étaient différents selon l'activité menée (élevage, coton...). D'où l'idée de regroupement par intérêts dès la base. Cette volonté sera exprimée à partir de 1994, et il sera mis en place à cet effet un comité de suivi. Mais cette idée aura du mal à se concrétiser. La filière coton ne tiendra sa première réunion que le 18 janvier 1996, et s'était fixé pour objectif la mise en place d'un syndicat des professionnels du coton au bout de 18 mois, en juin 1997 au plus tard. Mais ces initiatives seront court-circuitées par les élites dirigeantes et les responsables de la SOFITEX avec l'appui des bailleurs de fonds, particulièrement de l'Agence française de développement (AFD), qui ont opté de mettre en place une nouvelle organisation des producteurs de coton, plutôt que d'appuyer les organisations existantes ou initiatives en cours. C'est ainsi qu'est mise en place l'Union nationale des producteurs du coton du Burkina (UNPCB). Officiellement créée le 15 avril 1998, l'UNPCB se présente à la fois comme une organisation syndicale (défendre et promouvoir les intérêts des producteurs de coton) et professionnelle (veiller à la fourniture d'intrants de qualité et à temps et de services répondant aux besoins des GPC et leur dispenser des appuis-conseils). Dans le cadre de la libéralisation de la filière, elle a eu pour rôle d'informer les producteurs et de défendre leurs intérêts auprès des autres partenaires/acteurs. C'est elle qui a été chargée de sensibiliser les producteurs sur les avantages de la réforme de la filière.

La réforme de la filière au Burkina Faso est amorcée formellement avec la cession en septembre 1999, par l'État burkinabé de 30% de ses actions dans la SOFITEX à l'UNPCB constituée un an plus tôt. L'État burkinabé lui conserve 35% des actions de la SOFITEX, le restant des actions étant entre les mains du groupe français Dagrès 34 %, et les banques locales 1%. Sous la pression de la Banque Mondiale, le gouvernement burkinabé a ensuite décidé en 2003 de la libéralisation du secteur coton en vue de mettre fin au monopole d'achat et de commercialisation de la SOFITEX. À partir de 2004, le Burkina Faso comptait ainsi trois sociétés cotonnières, chacune dans une aire géographique précise : la SOFITEX (à l'Ouest; plus de 80% de la production nationale), Faso Coton (zone Centre avec environ 6 %) et SOCOMA (zone Est avec environ 12% du total)<sup>iv</sup>. Ces trois sociétés cotonnières sont chargées de toutes les activités de développement du coton (intrants, vulgarisation, achat, paiement) dans leur aire d'intervention. Une licence leur a été octroyée pour huit ans, jusqu'en 2012. Les réformes appliquées par le Burkina Faso ont été quelque peu

différentes des solutions souvent prescrites par les institutions financières internationales. Cette voie originale, graduelle a pourtant été couronnée de succès selon de nombreux analystes. Ce paradoxe constitue une illustration des « paradigmes non conventionnels »<sup>v</sup> de réforme économique, dont la mise en œuvre aboutit à des performances obtenues grâce à « des moyens inattendus et inhabituels, tout en étant néanmoins adaptés au contexte existant »<sup>vi</sup>. Mais on peut se demander si ce succès est durable, compte tenu des difficultés récurrentes que connaît la filière.

Comme le notent certains auteurs (David J. Spielman et Rajul Pandya-Lorch, 2009), le succès des politiques agricoles dépend de plusieurs facteurs : les investissements dans la science et la technologie, dans les systèmes d'irrigation, les réseaux de route, la production des engrais, la stabilisation des prix des produits agricoles, l'intégration des communautés rurales dans les processus décisionnels concernant leur propre développement, les réformes économiques visant la maîtrise des déficits publics, l'amélioration de la balance des paiements, la libéralisation des marchés, l'encouragement des investissements privés, etc. L'engagement du leadership politique peut également constituer un déterminant non négligeable des performances agricoles. En effet, certains leaders politiques ont vite compris que promouvoir l'agriculture était rentable, non seulement économiquement mais aussi politiquement, en aidant à garantir la survie de leur régime ou servir leurs ambitions politiques et idéologiques. De la même façon, les performances de la filière coton au Burkina Faso peuvent sans doute s'expliquer par une combinaison de facteurs multiples, à la fois économiques et politiques. Au nombre de ces facteurs on peut citer les réformes entreprises dans le secteur, le volontarisme et la participation des acteurs, l'existence d'arrangements contractuels et d'une coopération scientifique et commerciale. Ces différents facteurs ont permis une augmentation de la production et l'établissement d'un label qualité de la fibre sur le marché mondial. Le régime en place n'a pas hésité à s'en attribuer le mérite.

L'importance de la filière coton pour l'économie et la société burkinabé a permis aux producteurs et autres parties prenantes d'acquérir une influence politique et socioéconomique considérable, notamment en milieu rural. Dans un tel contexte, la gestion des sociétés cotonnières devient un enjeu de pouvoir et peut difficilement échapper aux interférences des élites dirigeantes. Sous la pression des acteurs, notamment des producteurs, les élites dirigeantes continuent d'intervenir pour soutenir le secteur, en porte-à-faux avec les réformes libérales préconisées par la Banque Mondiale. Leurs interventions peuvent s'expliquer aussi par des motivations d'ordre politique. Le coton reste encore un secteur vital non seulement pour les recettes qu'il génère pour l'Etat et les producteurs, mais aussi pour la pérennité du régime, grâce aux rentes qu'il génère et qui sont distribuées aux membres de la coalition dirigeante. C'est dans cette optique que nous nous proposons d'explorer les déterminants politiques des performances du Burkina

Faso dans la filière coton. En quoi les caractéristiques d'économie politique du Burkina Faso peuvent elles expliquer les performances et les limites des politiques cotonnières depuis 20 ans? Il s'agira donc d'étudier les mécanismes par lesquels l'économie politique affecte les décisions puis les résultats de la filière coton dans le contexte spécifique burkinabè, ainsi que les implications en termes de durabilité du modèle.

## **I. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA RÉFORME DE LA FILIÈRE COTON AU BURKINA FASO**

### **A) Les acteurs les plus influents de la réforme: les élites dirigeantes et les bailleurs de fonds**

Si la réforme de la filière coton au Burkina Faso a mis aux prises une pluralité d'acteurs de nature diverse, il n'en demeure pas moins que les plus influents sont les élites politico-administratives qui dirigent l'appareil d'Etat et les bailleurs de fonds.

#### **1) Les élites dirigeantes: la centralisation du pouvoir**

Sous la conjonction des pressions internes et externes, le Burkina Faso a amorcé au début des années 90 un processus démocratique qui s'est traduit notamment par l'adoption de la Constitution du 2 juin 1991. Celle-ci prévoit la séparation des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires. Mais dans les faits, la séparation des pouvoirs est fortement remise en cause par la présidentialisation du régime, renforcée par l'existence d'un parti ultra-dominant, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP). Les grandes décisions sont prises dans des sphères politiques restreintes, en particulier par le Président du Faso et son parti, qui contrôlent les autres centres de pouvoir, notamment l'appareil d'Etat<sup>vii</sup>. En pratique, les postes clés du gouvernement, de l'administration et des entreprises publiques sont confiés aux plus fidèles. Sous l'impulsion de l'ancien Premier ministre Tertus Zongo, considéré comme plus "technocrate" que "politique", des efforts ont été consentis pour privilégier le principe de la méritocratie dans les nominations plutôt que celui de la loyauté à la coalition dirigeante. C'est ainsi qu'un Comité interministériel est installé le 10 février 2011, chargé de la sélection des candidats aux postes de directeur général des établissements publics de l'Etat, des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte à participation majoritaire de l'Etat et toute autre structure assimilée. Mais cette politique du mérite n'a pas été étendue à certaines entreprises jugées "sensibles". La nomination

de leurs directeurs généraux reste de la compétence exclusive et discrétionnaire du Président du Faso, qui veille à nommer les plus fidèles qu'il connaît ou qui lui sont recommandés par son entourage. C'est le cas en particulier de la SOFITEX, bien qu'elle ne fasse plus partie de la liste des entreprises à caractère stratégique définies par la loi depuis sa privatisation<sup>viii</sup>.

Même si sa tutelle technique administrative et financière relève de la compétence des ministères concernés (Agriculture, Commerce, Finances), la SOFITEX et partant, l'ensemble de la filière coton semble faire l'objet d'une attention particulière des services de la Présidence du Faso, qui font même appel à un cabinet-conseils américain pour la promotion du coton bio<sup>x</sup>, alors que le pays a basculé depuis quelques années dans le coton Bt. Enfin, soulignons que dans ses documents de campagne électorale, le président Compaoré a souvent mentionné la filière coton comme l'une de ses priorités<sup>x</sup>. Dans son programme formulé à l'orée des élections présidentielles de 2005 intitulé « le progrès continu pour une société d'espérance », il souligne que les performances du Burkina Faso dans la filière coton sont « l'aboutissement d'une politique volontariste appuyée sur un partenariat de qualité entre l'Union nationale des producteurs de coton et les sociétés cotonnières. Il importe de poursuivre le combat engagé à l'Organisation Mondiale du Commerce contre les subventions illégales qui faussent le libre jeu des mécanismes de marché<sup>xi</sup>. Au cours du quinquennat, il faut s'attacher à construire un tissu industriel de transformation locale du coton afin d'obtenir plus de valeur ajoutée tout en réduisant la vulnérabilité et la très grande dépendance du pays par rapport au marché international ». Le coton étant la principale source de revenu monétaire du monde rural, le premier produit d'exportation générant près de 60% des recettes en devises du Burkina avant le boom minier que le pays a connu, la filière ne peut laisser indifférentes les plus hautes autorités de l'Etat. Il n'est donc pas étonnant que celles-ci se soient particulièrement impliquées dans la réforme de cette filière. Toutefois, au niveau opérationnel, ce sont les ministères chargés de l'Agriculture et du Commerce qui sont les plus impliqués, avec à leur côté la principale société cotonnière, la SOFITEX.

#### **2) L'influence des bailleurs de fonds**

Au Burkina Faso, la communauté des donateurs joue un rôle important dans les politiques publiques en raison de la grande dépendance du pays envers l'aide publique au développement. Celle-ci représente plus de 80% des investissements publics. L'influence des Institutions de Bretton Woods est particulièrement forte, en ce qui concerne les réformes économiques structurelles. Le Burkina Faso est d'ailleurs cité comme l'un des « bons élèves » du FMI et de la Banque Mondiale en raison de ses performances macro-économiques satisfaisantes. Mais ces appréciations flatteuses sont battues en brèche par les syndicats burkinabè qui dénoncent les conséquences néfastes des politiques libérales imposées selon eux par le FMI et de la Banque Mondiale, ainsi que

la privatisations des entreprises publiques qu'ils appréhendent comme un "bradage" du patrimoine public.

En ce qui concerne la coopération bilatérale, la France est l'un des donateurs les plus influents sur le plan politique, même si en matière d'aide, l'ancienne puissance coloniale est de moins en moins généreuse. Celle-ci était, jusqu'en 2009, le premier donateur du Burkina Faso. Mais en 2011, la France s'est classée au 3e rang, après les Pays-Bas et les Etats-Unis<sup>xii</sup>, qui deviennent ainsi le premier partenaire bilatéral; ce qui témoigne d'un réchauffement des relations avec l'Amérique, qui n'était pas loin de considérer le Burkina Faso comme un "Etat voyou" au début des années 2000 en raison de son rôle supposé dans les conflits armés de la sous-région. Paradoxalement, les critiques répétées du Burkina Faso contre les subventions des pays riches à leurs producteurs de coton n'ont pas épargné les Etats-Unis, même si les élites dirigeantes ont mis une sourdine à ces critiques ces dernières années.

La plupart des principaux donateurs du Burkina Faso ont soutenu le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) élaboré en 2000 par le gouvernement, auquel a succédé la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour la période 2011-2015. Ces deux documents de politique prévoient, entre autres, la modernisation de l'agriculture et la diversification accrue des exportations à travers la promotion des filières agricoles, au nombre desquelles la filière coton. De nombreux documents officiels soulignent que le coton contribue à la réduction de la pauvreté en milieu rural, même si d'autres analystes soulignent ses effets plus limités en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des paysans (Jonathan Kaminski, 2007: 3). En tout état de cause, les bailleurs de fonds ont appuyé les efforts du gouvernement burkinabè pour réformer la filière coton dans le cadre de leurs programmes de coopération. Ils interviennent également dans plusieurs domaines, à travers des programmes de construction d'infrastructures (pistes rurales), l'équipement des producteurs et le renforcement de leurs capacités professionnelles et techniques, la recherche agricole, le financement de fonds de soutien à la filière, l'appui institutionnel aux organes de gestion de la filière, l'appui technique et financier pour la formation des négociateurs l'OMC et les consultations juridiques, etc.

L'Agence française de développement (AFD) et la Banque Mondiale sont les principaux acteurs des réformes de la filière coton. Si la nécessité de réformes de la filière est admise par les élites dirigeantes celles-ci considèrent cependant que la libéralisation de la filière a été davantage imposée par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, lesquels auraient fait pression pour mettre fin au monopole de la SOFITEX<sup>xiii</sup>. Face à une libéralisation inévitable, les autorités publiques vont s'attacher cependant à lui donner un contenu qui prend en compte leur vision et leurs intérêts. S'agissant de la France, elle suit à travers l'Agence française de développement (AFD) les filières cotonnières en Afrique

francophone depuis de longues décennies. Bailleur de fonds privilégié des sociétés cotonnières africaines, elle a toujours appuyé la structuration verticalement intégrée des filières. Présente au Burkina Faso depuis l'indépendance, elle soutient la filière cotonnière par ses subventions en vue d'améliorer à la fois sa compétitivité et sa promotion sur le marché mondial. Pour l'AFD, l'intérêt n'est pas seulement de contribuer au développement d'une filière stratégique pour l'économie burkinabè mais aussi de promouvoir les intérêts économiques français engagés dans la filière<sup>xiv</sup>. Il faut également souligner que l'AFD - et plus tard l'Union européenne - a appuyé la structuration des producteurs à travers l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB).

## **B) Les réformes de la filière coton**

### **1) Le contenu des réformes**

La réforme de la filière coton au Burkina Faso a comporté plusieurs caractéristiques, à savoir une approche à la fois graduelle, pragmatique et prudente des réformes à introduire, combinant à la fois les aspects positifs de l'intervention de l'Etat et du secteur privé, tirant leçon des expériences des autres pays et permettant de renforcer les capacités des institutions locales (Jonathan Kaminski, Derek Headey, and Tanguy Bernard, 2009 : 95-96). S'appuyant sur les résultats des réformes entreprises dans les pays de la sous-région, les élites dirigeantes du Burkina Faso ont préféré, plutôt que de promouvoir une libéralisation totale qui a abouti dans le cas du Bénin à un démantèlement de la filière et à la désaffectation des producteurs de coton, de mettre en place une approche par zone, à l'instar de celle suivie par la Côte d'Ivoire. Cette approche a consisté à mettre en place deux nouvelles sociétés cotonnières aux côtés de la SOFITEX, reposant sur une structure verticalement intégrée et disposant chacune d'un monopole dans sa zone géographique. Cette ouverture s'est traduite pour la SOFITEX, par son désengagement des zones concernées, avec la cession de ses actifs qui y sont situés. Mais une dimension importante de l'approche suivie par le Burkina Faso a été l'accent mis sur le renforcement institutionnel, à savoir la mise en place d'organes de gestion de la filière et de mécanismes de fixation des prix du coton graine, mais aussi une meilleure organisation des producteurs. En outre, selon l'approche contractuelle, les sociétés cotonnières sont tenues de prendre en charge le financement des activités de recherche cotonnière, d'appui conseils aux producteurs, d'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles, d'achat du coton graine, d'égrenage, de commercialisation de la fibre, de la graine de coton et des sous-produits. Enfin, la libéralisation de la filière a été préparée d'un certain nombre d'initiatives prises par l'Etat: dialogue avec les producteurs, signature d'un contrat - Plan Etat/Sofitex, marquant l'octroi d'une certaine autonomie de gestion à la SOFITEX vis-à-vis de l'Etat, réorganisation des producteurs<sup>xv</sup>.

En définitive, la réforme du secteur coton s'articule autour des principales mesures suivantes : i) renforcement

des institutions locales et de leurs capacités dans la perspective d'une libéralisation du marché, en particulier réorganisation des producteurs à travers la mise en place de l'UNPCB créée en 1998; ii) processus de libéralisation des marchés du coton : privatisation de certaines fonctions naguère remplies par l'Etat (fourniture d'intrants, transport, filage du coton, etc.) et délégation de l'essentiel des responsabilités autrefois exercées par l'Etat aux producteurs et à leur union nationale, octroi de concessions à deux sociétés privées avec monopole dans deux zones cotonnières distinctes, à côté d'une troisième zone contrôlée par la SOFITEX et réallocation des responsabilités publiques dans le secteur vers ces nouvelles institutions, iii) établissement de l'Association interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) regroupant les principales parties prenantes (sociétés cotonnières, banques, Etat, instituts de recherche, producteurs de coton...), en vue de promouvoir la coopération entre elles, résoudre les conflits et promouvoir le développement de la filière.

## 2) Le processus de la réforme: un processus participatif contrôlé par les acteurs influents

Certaines analystes ont souligné le caractère participatif et consensuel de la réforme de la filière coton, même s'ils admettent que des divergences au départ ont pu exister. Plusieurs acteurs nationaux interrogés ont pour leur part souligné l'absence de frictions, la bonne foi des interlocuteurs, tous préoccupés par un même intérêt; celui du développement de la filière. L'analyse du processus de réforme montre que la réalité est plus nuancée. Ce processus est resté dans les mains des élites dirigeantes et des deux principaux bailleurs de fonds concernés par la filière que sont l'AFD et la Banque Mondiale.

Au niveau des bailleurs de fonds, des efforts de coordination ont été consentis en vue d'harmoniser leurs vues en direction des élites dirigeantes du Burkina Faso. Le dialogue a surtout impliqué la Banque Mondiale et l'AFD, précédemment identifiés comme l'un des principaux acteurs de la réforme. Sur ce point, les deux acteurs influents ont défendu des conceptions différentes dans le débat sur la réforme du secteur du coton. Malgré le consensus sur le fait que la filière coton était en crise, ils n'ont pu dès le départ se mettre d'accord sur les réformes nécessaires. La Banque Mondiale insistait sur la nécessité de s'attaquer à l'inefficacité de la gestion du secteur par l'Etat cependant que l'AFD et les élites dirigeantes burkinabè elles, mettaient l'accent sur la nécessité de ne pas livrer les producteurs sans protection et sans une meilleure organisation aux fourches caudines de la libéralisation et du marché. En s'appuyant sur ces divergences, le gouvernement burkinabè a pu faire prévaloir sa propre conception des réformes, assez proche cependant de celle défendue par l'AFD que de celle que cherchait à promouvoir la Banque Mondiale, à savoir une libéralisation totale de la filière. Le fait que le Burkina Faso ait pu résister aux demandes de libéralisation/privatisation, davantage que le Bénin, mais moins que le Mali qui n'a fait aucune réforme dans ce

sens, peut s'expliquer en partie par l'importance du coton en termes de recettes budgétaires mais aussi par les relations et proximité différentes avec les bailleurs de fonds. Mais surtout, les élites dirigeantes n'ont pas voulu prendre le risque de se désengager totalement d'un secteur aussi lucratif, non seulement pour elles-mêmes mais aussi pour bien d'autres acteurs non étatiques, qui profitent de manière plus ou moins transparente de la manne cotonnière.

Chantre de la privatisation des sociétés cotonnières et de la libéralisation des filières, la Banque Mondiale a été conduite à être plus pragmatique avec l'échec d'un pays comme le Bénin qui avait suivi ses préceptes. De même, en raison des graves problèmes de gouvernance qui affectent les filières cotonnières, l'AFD a renoncé à défendre systématiquement les filières verticalement intégrées et s'est résolu à leur libéralisation. On assiste donc à une convergence endogène entre les deux principaux bailleurs de fonds de la filière cotonnière<sup>xvi</sup>. Au total, les réformes adoptées ont été le résultat d'un compromis entre les points de vue en apparence contradictoires des bailleurs de fonds et ceux des élites dirigeantes burkinabè.

Dans leurs discours, les bailleurs de fonds du Burkina Faso, tirant des leçons du bilan mitigé des programmes d'ajustement structurel, ne cessent d'insister sur la nécessité de l'appropriation des politiques et de la participation de la société civile et du secteur privé. Mais en pratique, les dispositifs en place pour la formulation des politiques publiques font peu de place aux organisations non étatiques, ou ne leur donnent pas suffisamment d'opportunités de dialoguer sur les politiques. Malgré donc la prépondérance du discours participatif de l'Etat, les organisations non étatiques ont, au Burkina, peu de possibilités d'influencer le processus décisionnel et l'allocation des ressources pour promouvoir leurs intérêts, sauf à mobiliser les réseaux de solidarité qui lient leurs responsables aux élites dirigeantes dans le cadre de leur appartenance commune à la coalition dirigeante au pouvoir.

S'agissant par exemple de l'UNPCB, sa participation au processus de la réforme de la filière paraît ambiguë. D'une part la réorganisation préalable des producteurs du coton, en 1996-1997, est l'une des clés de la réussite de la filière coton au Burkina Faso, d'autre part l'implication de l'Union dans la définition de la réforme n'est pas aussi évidente<sup>xvii</sup>. Bien avant cette réforme, la SOFITEX acceptait mal la mise en place d'une filière "réfléchie par des paysans"<sup>xviii</sup>. Comme la plupart des intervenants en milieu rural, elle rechignait à travailler avec des organisations paysannes d'inspiration locale<sup>xix</sup>. Afin de réduire les risques de blocage des réformes en cours, les acteurs les plus influents, tant au niveau de l'Etat qu'au niveau de la SOFITEX et de l'AFD, ont veillé à mettre en place une nouvelle organisation, plutôt que d'appuyer une organisation pionnière de paysans créée en 1996 comme la Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP), jugée trop "politisée" et critique<sup>xx</sup>. Une partie du leadership de la nouvelle organisation est cependant issue de la FENOP, y compris François Traoré<sup>xxi</sup>, son

premier président. La SOFITEX va ainsi jouer un rôle important dans la structuration et la formation des producteurs de coton, avec l'appui de l'AFD. Se met ainsi progressivement en place un dispositif pyramidal, de la base au sommet. L'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPC/B) représente aujourd'hui 12 254 GPC répartis dans 8005 villages, 280 départements et 36 provinces, soit un total d'environ 325 000 producteurs. Son financement est assuré, outre par ses fonds propres, par les sociétés cotonnières et les partenaires au développement (AFD, Union européenne). Elle dispose d'un siège social à Bobo-Dioulasso où se réunissent les organes dirigeants de l'organisation, dont les membres sont élus par une assemblée générale constituée des représentants des provinces cotonnières. L'UNPCB dispose aussi d'un staff permanent qu'elle rémunère. Ainsi, ce processus n'est pas tant le résultat d'une dynamique autonome contrôlée par les paysans eux-mêmes que le résultat d'initiatives encouragées et appuyées par la SOFITEX et les bailleurs de fonds, soucieux de promouvoir l'émergence d'organisations professionnelles agricoles capables de devenir des partenaires d'avantage animés d'un esprit de collaboration que de revendication. Les élites dirigeantes ont, en définitive, choisi leurs partenaires pour dialoguer, fidèles d'ailleurs à une méthode consistant à rechercher le consensus moins avec ses adversaires qu'avec ses amis.

Une fois l'organisation des producteurs mise sur pied, celle-ci devenait une source importante de légitimation de la réforme de la filière. La participation des producteurs à la définition de la réforme est en effet beaucoup plus ambiguë que celle des bailleurs de fonds, même si tout le monde souligne le rôle clé que l'UNPCB a joué sur le terrain pour sa mise en œuvre. En direction des producteurs, les principaux acteurs de la réforme vont en effet s'appuyer sur l'UNPCB pour préparer les producteurs à la libéralisation. Des missions de l'UNPCB ont ainsi sillonné toutes les zones cotonnières pour informer et sensibiliser les producteurs sur les avantages des réformes notamment la professionnalisation de la filière coton. Les problèmes/préoccupations des producteurs seront recensés en vue de les traiter avec les autres partenaires de la réforme. Selon un ancien secrétaire général de l'UNPCB interrogé, les acteurs ont travaillé dans le respect, la concertation et le consensus. Chacun exposait ses contraintes et les solutions étaient envisagées ensemble<sup>xxiii</sup>. Mais selon un responsable du Syndicat national des travailleurs de l'agro-pastoral (SYNTAP), les décisions ont été prises de manière centralisée, au niveau supérieur, sans consultation des producteurs de coton à la base, au prétexte qu'ils étaient représentés par l'UNPCB. Or, selon le responsable syndical, l'implication de l'UNPCB dans le processus de réforme ne garantit pas nécessairement la prise en compte des intérêts des producteurs de coton, mais celui d'une élite. D'ailleurs, certaines décisions importantes de la libéralisation -comme l'ouverture du capital de la SOFITEX aux producteurs à hauteur de 30% - ont été prises avant la création de l'UNPCB.

S'agissant du secteur privé burkinabè, il convient de présenter ses caractéristiques principales pour

comprendre pourquoi il a joué un rôle mineur dans la définition du contenu de la réforme. Le secteur privé burkinabè est en effet embryonnaire. Le secteur informel y occupe une grande place, avec un grand nombre de petits commerçants et petits fabricants de produits industriels simples. Ces acteurs du secteur informel habitent un univers largement coupé du monde politique, où la survie quotidienne est la première règle du jeu. Il en va autrement pour les plus grands opérateurs économiques. Dans les hautes sphères économiques, le « business » et la politique s'entremêlent intimement, et la famille est le véhicule de choix pour la transmission de richesse.

Dans la phase de la formulation de la réforme de la filière coton, les opérateurs privés n'ont guère joué de rôle prépondérant, même s'ils sont présents à différents niveaux de la filière coton, allant de la production à la transformation en passant par le transport du coton et la fourniture des intrants. C'est surtout au niveau de la mise en œuvre de la réforme que les opérateurs privés ont joué un rôle important. A ce niveau d'ailleurs, on observe que les opérateurs privés burkinabè sont peu présents dans le capital des sociétés cotonnières, à la différence du secteur privé étranger, particulièrement français, malgré l'enjeu économique important.

La SOFITEX a été créée comme une joint-venture entre l'Etat (55% du capital), des privés burkinabè (1%) et la Compagnie française pour le développement des textiles (CFDT, 44%). Le capital de la SOFITEX a ensuite évolué pour être détenu à raison de 35% par l'Etat burkinabè, 30% par l'UNPCB, 1% par des banques burkinabè, et 34% par DAGRIS (ex-CFDT), avant que cette dernière ne désiste à la suite de la recapitalisation de la SOFITEX en 2008. Les investisseurs étrangers sont donc présents au travers de la SOFITEX dans la filière coton depuis l'indépendance. En outre, la libéralisation de la filière coton en 2004 a permis l'implication de deux autres groupes privés à capitaux étrangers, à savoir l'ex-DAGRIS et les groupes suisse Reinhart et ivoirien Ivoire Coton<sup>xxiii</sup>.

S'il est vrai que le secteur bancaire privé au Burkina Faso est fortement sollicité pour le financement des différentes activités des campagnes cotonnières, à l'instar des grands groupes bancaires internationaux, il n'en demeure pas moins que le secteur privé burkinabè représenté par deux banques locales ne constitue que 1% du capital de la SOFITEX et 19% du capital de FASO COTON. Tout se passe comme si les élites dirigeantes avaient décidé de faire des sociétés cotonnières, en particulier la plus importante d'entre elles, la chasse gardée de l'Etat et de l'UNPCB à qui elles ont bien voulu concéder des parts<sup>xxiv</sup>, d'autant que l'Etat est redevenu majoritaire dans le capital de la SOFITEX depuis le désistement de l'ex-DAGRIS<sup>xxv</sup>.

En effet, après trois années consécutives de pertes sèches, la SOFITEX a fait l'objet d'une recapitalisation en 2008<sup>xxvi</sup>. Mais confrontée elle-même à des difficultés liées à son processus de privatisation à rebondissements, DAGRIS, qui détenait 34% des parts de la société, n'a pas souscrit. Il en va de même des producteurs (30%) qui

vivaient une situation financière difficile. En conséquence, l'Etat (35% du capital) s'est engagé pour lui-même et pour tous les actionnaires, et est redevenu l'actionnaire majoritaire de la SOFITEX<sup>xxvii</sup>. Cette situation - censée être transitoire - dans laquelle l'Etat est redevenu l'actionnaire majoritaire est loin des prescriptions des institutions financières internationales. On peut même se demander si les réformes antérieures ne sont pas ainsi remises en cause, et si l'Etat n'utilise pas les fluctuations des cours du coton comme excuse pour retarder les réformes futures dans le secteur<sup>xxviii</sup>, plutôt que de les utiliser comme opportunité pour approfondir les réformes. En effet, depuis le désengagement de l'actionnaire français, le gouvernement burkinabè affirme rechercher, jusqu'ici sans succès, un repreneur, alors qu'il avait bien réussi en 2004 à trouver des actionnaires privés pour la SOCOMAT et FASOCOTON. Le gouvernement s'est cependant engagé dans le cadre de son programme avec le FMI à définir une stratégie de cession d'ici fin juin 2012. Dans cette optique, il a demandé à la SOFITEX une situation actualisée de ses comptes en vue de reprendre le processus, et de son côté, la société a pris en compte cette exigence dans son plan quinquennal 2012-2016 présenté à son conseil d'administration en juin 2011. Nonobstant ces initiatives, le dossier ne semble pas avoir avancé à ce jour; au point où on peut se demander si cela ne traduit pas un manque de volonté politique ou une préférence pour le statu quo compte tenu du caractère stratégique d'une société qui constitue une importante source de rentes<sup>xxix</sup>.

## II LE SUCCÈS DE LA FILIÈRE COTON À LA LUMIÈRE DES DÉTERMINANTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Quels sont les déterminants du succès de la filière coton au Burkina Faso sous l'angle de l'économie politique? Pour y répondre nous examinerons d'abord les déterminants endogènes puis les déterminants exogènes à la filière.

### A) Les déterminants endogènes à la filière

#### 1) Le mécanisme de fixation du prix du coton et les subventions des intrants: des mécanismes incitatifs incertains

La fixation du prix d'achat du coton graine et du prix de cession des intrants est une question extrêmement importante compte tenu de son impact sur le comportement des producteurs et sur l'accroissement de la production cotonnière. Au Burkina Faso, la fixation du prix d'achat de coton graine était régie par l'accord interprofessionnel intervenu en 1999 et reposait sur un mécanisme de soutien. Celui-ci a été remanié en 2004 avec l'arrivée de deux nouvelles sociétés cotonnières. Malgré le fait que les trois sociétés évoluent dans des zones distinctes, il a été retenu le principe d'un prix d'achat uniforme sur l'ensemble du territoire national

en vue d'assurer l'équité entre les producteurs. L'accord interprofessionnel a permis de stabiliser dans une certaine mesure le revenu des producteurs. Cela a fonctionné jusqu'en 2006, année où un déficit financier important des sociétés cotonnières a été constaté, conduisant la filière à adopter un nouveau mécanisme qui revoyait à la baisse le prix plancher observé à partir de la tendance des cours. Pour la campagne 2006-2007, le prix plancher a été ramené à 165 FCFA/kg au lieu de 175 FCFA/kg précédemment. Une telle baisse ne pouvait que décourager les producteurs. En vue de faire face à la volatilité des cours du coton sur le marché mondial et de garantir le paiement d'un prix d'achat coton graine minimum aux producteurs, une réforme de la filière a consisté à mettre en place un nouveau mécanisme dit de lissage<sup>xxx</sup>.

Le fonctionnement de ce mécanisme est largement méconnu des producteurs de coton en raison de sa complexité et de l'analphabétisme qui prédomine dans le milieu. Seule l'élite des producteurs est à même d'en comprendre les subtilités. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que la majorité des producteurs impute à la mauvaise volonté des sociétés cotonnières la fixation des prix à des niveaux jugés insatisfaisants. Cela ne signifie pas pour autant que le mécanisme fonctionne de manière satisfaisante. D'abord les producteurs lui reprochent de ne pas intégrer les coûts de production en incluant la main d'œuvre familiale dans l'estimation des coûts effectifs. Ensuite, il ne prend pas en compte la graine et les autres sous produits.

Concernant les intrants, leur subvention par l'Etat est censée permettre aux producteurs de les acquérir à des coûts acceptables, afin de les inciter à s'investir dans la production de coton. De 2003 à 2011, on estime à environ 28,5 milliards de FCFA le montant des subventions allouées pour l'achat des intrants. Selon le ministère en charge de l'Agriculture, l'importance de ces diverses subventions reflète «l'intérêt et l'importance que les premiers responsables de ce pays accordent à cette filière<sup>o</sup>»<sup>xxxi</sup>. Cependant, malgré les efforts consentis par l'Etat, les coûts sans cesse croissants des intrants commencent à cristalliser les critiques des producteurs. Mais ici également la marge de manœuvre des élites dirigeantes et des sociétés cotonnières est limitée, compte tenu du fait que les intrants sont pour la plupart importés. L'Association professionnelle des sociétés cotonnières du Burkina (APROCOB), l'AFD et la Banque Mondiale ont cependant engagé des réflexions pour la mise en place d'un fonds visant l'amélioration des conditions d'acquisition et de cession des intrants. Mais cette solution n'est pas forcément durable, reconnaissent les bailleurs de fonds. Ceux-ci suggèrent d'explorer d'autres pistes, en ce qui concerne notamment à la capacité de résilience des acteurs et des mesures compensatrices aux niveaux national et sous-régional et dans différents domaines (politique tarifaire, subventionnement, production régionale d'intrants, dispositifs de substitution, etc.). En attendant, le gouvernement burkinabè est réduit à recourir aux subventions dont l'impact sur les coûts d'acquisition ne semble pas satisfaire les producteurs. Ces subventions déclenchent



pourtant des débats dans l'opinion burkinabè, au point où d'aucuns ont pu qualifier la filière coton "d'enfant gâté" du système agricole burkinabè. Cela a conduit le gouvernement à se justifier en s'abritant derrière l'importance de la filière et les conséquences graves qui découleraient de son abandon: «°Imaginons un seul instant qu'une telle filière disparaisse. Ce serait alors une véritable catastrophe, d'abord pour une bonne partie du tissu économique du Burkina, et particulièrement de l'ouest-Burkina. Ensuite, pour les caisses de l'Etat, les industries et institutions dont les activités sont fortement tributaires du coton. Et enfin pour la cohésion et la paix sociales°»<sup>xxxii</sup>. En soulignant l'importance de la filière coton pour l'Ouest du pays, le gouvernement tient à montrer que cette région n'est pas délaissée, contrairement à ce qui se dit dans cette partie du Burkina Faso où la situation économique difficile aggravée par la crise en Côte d'Ivoire est imputée par une partie de la population au désintérêt des élites dirigeantes, qui auraient détrôné Bobo-Dioulasso de son statut de capitale économique au profit de Ouagadougou la capitale politique. Enfin, sans doute à l'endroit des partisans du néolibéralisme, qui pourraient être tentés de dénoncer les subventions aux producteurs, le gouvernement burkinabè n'a pas hésité à brandir pour se justifier l'exemple des Etats-Unis d'Amérique où le gouvernement fédéral a volé au secours de la firme américaine Général Motors. Il rappelle qu'«°à l'époque, des langues s'étaient déliées pour rapidement dénoncer l'opération, oubliant qu'une disparition totale de ce symbole de la puissance américaine allait inéluctablement provoquer des drames aux conséquences incalculables. Aujourd'hui, la firme a repris du poil de la bête et fait même des bénéfices, pour le grand bonheur de tous. Voilà pourquoi il faut comprendre et donner raison au gouvernement, qui a choisi d'être chaque fois aux côtés et à l'écoute de la filière coton qui, malgré les difficultés, reste stratégique à plus d'un titre°»<sup>xxxiii</sup>. On peut se demander si un tel discours ne s'adresse pas aux bailleurs de fonds, en particulier au FMI et à la Banque Mondiale, chantres du néolibéralisme. Reconnaisant cependant que ses moyens sont limités, le gouvernement rappelle que des réflexions sont en train d'être menées en vue d'aboutir à des réformes et d'engager des actions de portée significative, au nombre desquelles la création d'un « fonds intrants » mentionné plus haut, mais aussi la réduction des coûts de production, l'assainissement des groupements de producteurs de coton, l'instauration éventuelle du crédit individuel, la sensibilisation sur les mécanismes de fixation des prix d'achat du coton graine et des intrants, la formation et la sensibilisation sur l'utilisation à grande échelle de la fumure organique, et la mise sur pied de cadres de concertation. C'est dire que les mécanismes incitatifs mis en place dans le cadre de la réforme du secteur du coton comporte bien de limites.

## 2) La gestion partenariale de la filière et ses pièges

L'activité cotonnière est organisée dans le cadre d'un partenariat qui implique les sociétés cotonnières, les producteurs et la recherche. Les activités de la recherche sont financées par l'interprofession, c'est-à-dire la famille

des producteurs et des sociétés cotonnières. Ces dernières ont mis en place un dispositif de terrain animé par des cadres et des agents qui maillent le bassin cotonnier. Chaque agent de terrain a sous sa responsabilité un certain nombre de groupements qui bénéficient de son appui-conseil pour l'utilisation des intrants. Les réformes engagées dans la filière ont également conduit à la mise en place de nouveaux organes de gestion. Jusqu'en fin 2005, celle-ci était gérée sur la base d'un accord interprofessionnel signé en 1998 entre l'Etat, la SOFITEX et l'UNPCB et mis en œuvre par un comité de gestion composé des représentants des trois acteurs. Dans le cadre de la libéralisation, ce comité de gestion de la filière<sup>xxxiv</sup> a fait place à l'Association interprofessionnelle du coton du Burkina (AICB). Créée le 26 février 2006, cette dernière regroupe la famille professionnelle des producteurs et celle des sociétés cotonnières. C'est aujourd'hui l'organe suprême de gestion de la filière dont le fonctionnement repose sur trois organes: une assemblée générale et un conseil d'administration, composé chacun de seize représentants, et un bureau composé de huit membres. Dans chacun de ces organes, l'Association professionnelle des sociétés cotonnières du Burkina (APROCOB), elle-même créée le 25 janvier 2006 et l'UNPCB sont représentées de façon strictement paritaire.

Cette gestion concertée de la filière a permis de relever le défi de la coordination interne pour la résolution des problèmes de la filière. Cependant, la question se pose de savoir si le pilotage de la filière est pour autant optimal. Dans une économie libéralisée, l'Etat dans le secteur agricole et particulièrement dans la filière coton est censé jouer un rôle résiduel, au profit des acteurs désormais responsables de l'organisation économique de la filière et de la régulation de leurs relations. Il existe cependant une limite, à savoir l'obligation qui leur est faite d'agir par voie d'accords collectifs dans le cadre d'un dispositif de gestion interprofessionnelle. L'Etat a néanmoins mis en place, à côté de l'AICB, un Secrétariat permanent de la filière coton libéralisée (SP/FCL) dont l'objectif officiel est d'assurer l'unité d'action de l'Etat dans la filière par un renforcement de la coordination interministérielle, de lui permettre de suivre effectivement la mise en œuvre de la stratégie et d'en évaluer l'impact. Qui plus est, une association chargée de la gestion du fonds de lissage a été mise en place en avril 2008 par l'AICB. Pour l'AFD en particulier, la préoccupation est de s'assurer d'une bonne gestion des ressources du fonds de lissage. Mais pour certains analystes, le SP/FCL joue pratiquement le même rôle que l'AICB dont il se distingue uniquement par la présence de l'Etat. Ces duplications d'institutions dont certaines sont composées pratiquement des mêmes personnes physiques et morales semblent traduire la volonté des élites dirigeantes de conserver un droit de regard sur la filière et les rentes qui y circulent<sup>xxxv</sup>. Elles comportent en outre des inconvénients majeurs, celui de désresponsabiliser l'AICB et d'accroître les coûts de transaction au sein de la filière, mais aussi celui de favoriser «°des jeux subtils d'acteurs avec la possibilité qu'offre l'utilisation de casquettes différentes suivant les opportunités du moment°»<sup>xxxvi</sup>.

Aux interrogations sur les mécanismes institutionnels de la gestion concertée de la filière s'ajoutent les pièges de cette même gestion concertée résultant des risques de collusion. Sur ce plan, c'est surtout l'UNPCB qui semble l'acteur le plus exposé. D'abord en ce qui concerne sa genèse, il faut rappeler qu'elle a été mise en place à la suite d'un processus impulsé de haut en bas, même s'il faut cependant souligner l'influence positive du leadership pour l'action collective paysanne, impulsée par le charisme de l'ancien président François Traoré. Quoi qu'il en soit, certains producteurs estiment que les élites dirigeantes se sont arrangées pour que les nouvelles structures soient dirigées par des hommes acquis à leur cause<sup>xxxvii</sup>, ce qui fragilise la légitimité de l'UNPCB. Le choix des élites dirigeantes d'appuyer la formation d'une nouvelle organisation de producteurs plus accommodante est congruent avec leurs stratégies développées pour conserver leur pouvoir d'initiative<sup>xxxviii</sup>. Lorsque contraint par la conjoncture politique ou par les révoltes populaires d'engager un dialogue avec les contestataires ou les opposants, elles n'hésitent pas à constituer leurs propres interlocuteurs en imposant leur définition de l'opposition, parfois contre la lettre et l'esprit de la loi<sup>xxxix</sup>, ce qui leur permet de dialoguer avec les plus accommodants. Mais l'expérience montre qu'un tel dialogue abouti à des solutions peu durables, non seulement parce que la légitimité de leurs interlocuteurs est contestée, mais aussi parce que les élites dirigeantes sont les premières à remettre en cause les concessions qu'elles ont elles-mêmes lorsque leurs intérêts changent. Dans le secteur du coton, certains acteurs interrogés ont souvent évoqué les promesses non tenues en matière d'accessibilité à moindre coût des intrants et de fixation du prix d'achat du coton.

Aujourd'hui, l'UNPCB est devenue un partenaire incontournable des sociétés cotonnières dont elle est devenu l'un des actionnaires; ce qui lui permet d'accéder à des informations stratégiques. Elle est même devenue un enjeu de pouvoir, en particulier pour les élites rurales qui se disputent son contrôle. Le premier président de l'UNPCB, M. François Traoré, a démissionné avant la fin de son second et dernier mandat, en avril 2010, après avoir été accusé de tenter de mettre en place une organisation parallèle de producteurs de maïs. Cette initiative qui est intervenue en fin de mandat a été perçue comme une manœuvre pour prolonger son leadership. Le projet sera abandonné sous la pression de certains membres de l'UNPCB et des sociétés cotonnières, qui craignaient qu'une telle initiative ne déstabilise toute la filière. Portant le même patronyme que son illustre prédécesseur, le nouveau président du conseil de gestion de l'UNPCB a été élu à l'unanimité le 29 mars 2010. Bien que maniant parfaitement la langue moré, celle du groupe ethnique majoritaire, les Mossi, il est originaire de Ouarkoye, une petite localité située dans la région de la Boucle du Mouhoun en pays bwaba<sup>xl</sup>. Il considère son élection comme un hommage à la première région cotonnière. Mais les conditions de cette élection sont dénoncées par certains. «Ce jour là [le jour de son élection], le directeur du développement de la production Georges Yaméogo [conseiller technique à la SOFITEX] est sorti avec la liste des membres du bureau qu'il nous

a présentée. Il n'y a pas eu d'élection<sup>o</sup>», affirme un producteur de coton<sup>xii</sup>. Comme son prédécesseur, il semble donc avoir été adoubé par les élites urbaines et politiques qui peuvent ainsi s'assurer de la continuité de la "politique responsable" de l'UNPCB.

Dans les Etats naturels comme le Burkina Faso, la cooptation des responsables des principales organisations sociales est l'une des stratégies de conservation du pouvoir auxquelles ont recours les coalitions dominantes<sup>xiii</sup>. En faisant entrer l'UNPCB dans le capital des sociétés cotonnières, les élites dirigeantes du Burkina Faso organisent ainsi la cooptation de ses leaders et s'assurent de leur soutien dans la redistributions des rentes. Un proverbe africain bien connu des paysans n'affirme-t-il pas que la bouche qui mange ne dit pas de vilénies? Quoi qu'il en soit, en pratique se pose pour un problème d'alignement optimal de ses rôles d'actionnaire des sociétés cotonnières et de défenseur des intérêts des producteurs. Ayant du mal à articuler les deux rôles, elle se trouve parfois débordée par sa base, de plus en plus revendicatrice. Elle est régulièrement conduite à appeler au respect de la discipline, au respect des règles du jeu fixées avec les sociétés cotonnières ou imposées par elles. Son monopole de la représentation légitime des intérêts des producteurs est contesté par un certain nombre d'organisations paysannes qui tentent de se développer en marge du système formé par l'UNPCB et les sociétés cotonnières. Celles-ci ne se privent pas de remettre en cause la légitimité de l'UNPCB depuis plusieurs campagnes, en raison de la déconnexion entre son leadership et la base, qui l'accuse d'être plus soucieuse d'apparaître aux yeux des sociétés cotonnières comme un partenaire loyal plutôt qu'un défenseur des intérêts des producteurs. En outre, la dénonciation par les responsables de l'UNPCB des actions protestataires ou des critiques formulées par les producteurs mécontents à l'endroit des sociétés cotonnières ne fait que renforcer les griefs à son endroit. A défaut de soutenir les revendications des producteurs mécontents, beaucoup auraient souhaité en effet que les responsables de l'UNPCB fassent profil bas, plutôt que de ruer dans les brancards dès qu'une action collective protestataire non autorisée par elle est organisée. Mais c'est oublier que l'UNPCB est aussi actionnaire des sociétés cotonnières, qui ont coopté ses leaders.

## **B) Les déterminants exogènes à la filière**

Un certain nombre de déterminants politiques exogènes ont eu des retombées positives sur les résultats de la filière coton, au nombre desquels on peut citer l'influence des structures socio-ethniques dans les principales zones cotonnières et l'action des élites dirigeantes.

### **1) L'influence des structures socio-ethniques dans les zones cotonnières**

Au Centre et à l'Est du Burkina Faso - les deux zones d'intervention de FASOCOTON et de la Société cotonnière

du Gourma (SOCOMA) - les producteurs de coton sont issus de sociétés à système politique centralisé comme les sociétés Gourmantché et Mossi. C'est de ce dernier groupe majoritaire qu'est issue une bonne partie des élites dirigeantes du Burkina Faso, les Mossi formant presque la moitié de la population burkinabè. En revanche, à l'Ouest - zone d'intervention de la SOFITEX -, la majorité des producteurs de coton est issue d'une mosaïque de sociétés qualifiées d'acéphales. Dans la première région cotonnière, la Boucle du Mouhoun, coexistent plusieurs groupes ethniques, au nombre desquels les San et les Bwaba, deux groupes partageant des similitudes organisationnelles. Aux San et Bwaba, plus anciens dans le peuplement, sont venus s'ajouter les Marka et les Peulhs et, plus récemment, des migrants Mossi. Malgré cette diversité socio-ethnique, les Bwaba constituent dans cette région cotonnière le groupe le plus important en termes démographiques. Le fait que le territoire bwamu constitue la première zone de production cotonnière du Burkina Faso n'est pas fortuit mais lié à l'histoire de la région. En effet, à côté de l'agriculture vivrière, les Bwaba s'adonnaient également à la culture et à la transformation du coton, introduites dans la région par les commerçants et les érudits musulmans<sup>xliii</sup>. Sur le plan social et économique, le coton jouait donc un rôle important, bien avant la période coloniale. L'administration coloniale française par la suite capitalise cette expérience locale en développant la culture commerciale du coton, politique qui sera poursuivie après l'indépendance par les élites dirigeantes postcoloniales.

Dans la région bwamu, le système politique traditionnel est organisé autour du village, qui est la plus haute institution sociale et politique. Le « loso » ou chef de village est le représentant le plus âgé du lignage fondateur. Il assure la direction politique du village. Il est assisté d'un conseil d'anciens ne disposant que d'un droit de délibération, mais vis-à-vis duquel il lui est difficile de s'opposer longtemps, sans risque de faire éclater l'unité politique de la communauté. Il existe également un chef de terre qui exerce par droit héréditaire les fonctions sacerdotales en ce qui concerne le culte de la terre pour tout le village. Chaque village est structuré en « maisonnées » ou lignages susceptibles de comporter une trentaine voire une quarantaine de membres. Ces lignages constituent autant d'unités politiques autonomes selon Claudette Savonnet-Guyot, dans la mesure où ils ont le contrôle de leur production et de leur reproduction<sup>xliiv</sup>. Cela explique pourquoi la conquête de leur territoire n'a jamais été aisée. Jusqu'en 1917, les Bwaba continuaient de résister à la pénétration coloniale française.

Cette structuration lignagère est-elle pour quelque chose dans le succès de la filière du coton dans la région? C'est ce que pensent Marie Philiponeau, Hervé Guibert, qui montrent, à partir d'une étude des groupements cotonniers dans la région, que « le système lignager est la cheville ouvrière de l'organisation cotonnière villageoise »<sup>xliv</sup>. Dans les régions cotonnières dominées par les Bwaba, les groupements de producteurs de coton se seraient en effet structurés en fonction des lignages,

ou parfois en fonction des quartiers. Les performances des producteurs de coton ne seraient donc pas liées seulement à leur esprit individuel d'entreprise, mais aussi à la capitalisation des ressources multiformes et atouts offerts par les lignages (ressources humaines, foncières, solidarité, etc.). Certes, des logiques individuelles ne sont pas absentes. Des individus peuvent en effet s'autonomiser des lignages grâce à la culture du coton. Mais dans de nombreux cas, ils finissent par reproduire le système lignager. Les deux auteurs concluent clairement qu'« aujourd'hui, le fait d'appartenir à un lignage fondateur se révèle être déterminant dans le contexte de la culture commerciale du coton. Le système lignager traditionnel, en s'adaptant et en rationalisant l'organisation de la production, est ainsi devenu une des clés du succès cotonnier de la région de Houndé »<sup>xlvi</sup>.

## 2) L'action des élites dirigeantes et leurs motivations

Les élites dirigeantes peuvent jouer un rôle dans le succès ou l'insuccès d'une politique publique. On connaît au Burkina Faso le rôle de l'administration coloniale dans la promotion de la culture du coton, qui a permis d'ailleurs de capitaliser l'expérience de certaines sociétés précoloniales locales dans la culture du coton. Un cadre impliqué dans la gestion de la filière coton rappelle que « notre longue histoire nous informe que nos ancêtres cultivaient le coton pour des besoins d'habillement et d'alimentation (la graine est toujours utilisée dans les plats traditionnels). Après surtout l'expérience des Blancs, les autorités burkinabè ont compris la nécessité de promouvoir le secteur. Donc on peut retenir que la volonté politique a énormément contribué au succès »<sup>xlvii</sup>. Pour sa part, le gouvernement burkinabè n'a pas hésité à imputer à l'action du président Compaoré le succès enregistré par le pays dans la filière. En effet, une chronique publiée par le gouvernement affirme, « sans trop replonger dans l'histoire, (...) que c'est au cours des dix dernières années que la culture du coton a connu un bond spectaculaire. Cela, à l'instigation du Président Blaise Compaoré qui, dans sa volonté de faire du Burkina un Etat émergent, a choisi de placer la relance de la culture cotonnière au centre de ses préoccupations, grâce également à un plan dénommé « plan de relance de la production cotonnière » qui a fait passer la production de 116.000 tonnes de coton graine en 1995-1996 à près de 700.000 tonnes en 2005-2006, propulsant du même coup le Burkina à la première place des pays africains producteurs de coton au sud du Sahara »<sup>xlviii</sup>.

Si le régime du président Compaoré n'a fait que poursuivre et amplifier une politique de promotion de la filière coton héritée des régimes précédents, on peut cependant se demander si cette amplification ne constitue pas également un moyen d'obtenir des soutiens politiques des producteurs de coton issus pour la plupart des régions de l'Ouest du Burkina Faso. En effet, dans les régions du Centre et de l'Est, la stratégie de conservation du pouvoir des élites dirigeantes actuelles consistant en la cooptation des élites issues des principales organisations sociales est opérante. En milieu rural notamment, elle passe par la cooptation des chefs

traditionnels qui y ont conservé une grande influence. L'enquête Afrobaromètre réalisée au Burkina Faso en 2008 montre à ce propos que 75% des répondants résidant en milieu rural font confiance aux chefs traditionnels contre environ 63% des répondants citadins. Le régime révolutionnaire dirigé par le président Sankara avait tenté de briser le pouvoir des chefs traditionnels, considérés comme des forces conservatrices, hostiles au changement. Mais après le coup d'Etat qui a renversé le régime Sankara en 1987, le nouveau président, Blaise Compaoré, s'est efforcé de les réhabiliter en vue d'élargir sa base politique. En reconnaissance, beaucoup de chefs traditionnels apportent leur soutien politique au président Compaoré, canalisent le vote de leurs sujets envers le pouvoir. Ils ont également saisi cette opportunité pour accroître leur propre rôle et influence politique et promouvoir leurs intérêts, en occupant notamment des postes électifs comme députés, conseillers municipaux ou maires de communes.

A l'opposé, dans les principales zones de production de coton, les sociétés locales sont dépourvues d'autorités centralisées. Il existe certes des chefs de village, des chefs de terre et des chefs de lignages, mais ceux-ci n'exercent pas d'influence comparable à celle des chefs Mossi ou Gourmantché du Centre et de l'Est. Cela n'empêche pas les élites dirigeantes et les responsables de la SOFITEX, sans doute par excès de logique, de faire appel à ces chefs traditionnels pour faire passer leurs messages en direction des producteurs, comme il est de coutume dans les sociétés à structures centralisées où les décisions et les innovations vont du centre à la périphérie. Il arrive même que dans les régions cotonnières des chefs traditionnels soient aussi des producteurs de coton. Mais leur légitimité traditionnelle ne suffit pas à faire d'eux des leaders dont les ordres et consignes sont respectés, ou des leaders naturels des groupements de producteurs de coton. Du reste, dans le bassin cotonnier, les responsabilités de premier plan reviennent le plus souvent aux plus gros producteurs, qui peuvent, de surcroît, être également des chefs traditionnels. Lorsqu'il y a coïncidence, ces derniers n'exercent pas pour autant une influence déterminante sur les autres groupements de producteurs de coton. Enfin, la faiblesse de l'influence des chefs traditionnels sur les producteurs de coton dans cette partie du Burkina a été accentuée par la spécialisation de la filière et la déconnexion des producteurs de coton des groupements villageois (GV). Ces derniers qui constituaient des regroupements hétéroclites d'intérêts représentant différents types de producteurs (producteurs de céréales, éleveurs...) pouvaient mieux favoriser le leadership des chefs traditionnels, appelés le plus souvent à jouer les rassembleurs et les arbitres. Mais dès lors que les producteurs de coton se sont autonomisés d'un point de vue organisationnel, ils échappaient davantage à l'influence éventuelle des chefs traditionnels, notamment des chefs de village, qui doivent compter avec l'autonomie des lignages en tant qu'unités de production. Dans ces conditions, les élites dirigeantes ne peuvent espérer mobiliser les populations de l'Ouest par le haut en s'appuyant uniquement sur les chefs, à moins de coopter les chefs de lignages, ce qui

est plus coûteux politiquement à mettre en œuvre compte tenu de leur nombre élevé.

Pour se faire accepter au niveau local et espérer conserver leur hégémonie politique, les élites dirigeantes sont obligées, dans la gestion des municipalités, de concéder une certaine autonomie locale pour la composition des listes de candidatures en tenant compte des rapports de force sur le terrain, autrement dit, en prenant en compte l'autochtonie des communautés et la séniorité des lignages, même si d'autres critères (compétence, moralité et accès aux ressources des candidats) sont pris en compte par les populations locales<sup>xix</sup>. Celles-ci n'hésitent pas, depuis l'époque précoloniale, à recourir à l'arme de la défection, c'est-à-dire à quitter le village, lorsqu'elles sont confrontées à des décisions impopulaires, alors que la société mossi demeure profondément marquée par les principes et valeurs hiérarchiques. Il en résulte chez les individus issus de ce groupe, une certaine soumission à l'autorité et une réticence à la remettre en cause, ainsi qu'une tendance à considérer la politique comme une vocation réservée à une élite. Au contraire, à l'Ouest, dans les zones cotonnières, un interlocuteur soutient que "concrètement les producteurs à la base ne s'intéressent pas à la politique et n'attachent pas un intérêt à ces politiciens à contrario des zones non productrices de coton où leur audience est grandissante auprès des ruraux généralement désœuvrés entre les deux saisons. On peut même affirmer que les politiciens le savent bien à travers leur comportement : ils sont rares dans nos zones parce que personne ne peut sacrifier son temps pour les écouter"<sup>ii</sup>.

En l'absence dans les principales zones cotonnières de chefs traditionnels influents sur le plan politique et capables de jouer le rôle de "grands électeurs", les élites dirigeantes sont obligées de recourir à d'autres instruments incitatifs pour mobiliser des individus sur lesquels les chefs traditionnels n'ont pas beaucoup d'emprise. Sur le plan symbolique, elles n'hésitent pas à rabâcher leur attachement à la filière coton et persuader les producteurs de coton qu'elles sont très attentives à leurs préoccupations. Joignant le geste à la parole, le président Blaise Compaoré lui-même n'a pas hésité à se rendre dans les champs de coton. Il s'est impliqué personnellement pour défendre la filière et pris dans ce cadre la tête d'une croisade des pays de la sous-région pour dénoncer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) les subventions des pays développées qui pénalisent les producteurs africains. Ce discours de dénonciation a été également développé par le président Compaoré lors de son discours de campagne à Bobo-Dioulasso pour l'élection présidentielle de 2005. Plus récemment, le nouveau Premier ministre, à la faveur des révoltes qui ont touché le bassin cotonnier l'année passée s'est rendu en juin 2011 à Dédougou et à Bobo-Dioulasso pour rencontrer les acteurs de la filière, notamment les producteurs de coton, rencontres au cours desquelles il a rappelé toutes mesures prises par le gouvernement pour soutenir la filière. Les mécanismes incitatifs auxquels les élites dirigeantes ont recours sont en effet également financiers. L'intervention régulière de l'Etat dans la filière sous forme de subventions des intrants constitue l'un

de ces moyens susceptibles de générer des soutiens politiques pour les élites dirigeantes, tout en conservant leur mainmise sur le système de rentes. En l'absence dans les principales zones cotonnières de chefs traditionnels influents sur le plan politique et capables de jouer le rôle de "grands électeurs", les élites dirigeantes sont obligées de recourir à d'autres instruments incitatifs pour mobiliser des individus sur lesquels les chefs traditionnels n'ont pas beaucoup d'emprise. Sur le plan symbolique, elles n'hésitent pas à rabâcher leur attachement à la filière coton et persuader les producteurs de coton qu'elles sont très attentives à leurs préoccupations. Joignant le geste à la parole, le président Blaise Compaoré lui-même n'a pas hésité à se rendre dans les champs de coton. Il s'est impliqué personnellement pour défendre la filière et pris dans ce cadre la tête d'une croisade des pays de la sous-région pour dénoncer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) les subventions des pays développées qui pénalisent les producteurs africains. Ce discours de dénonciation a été également développé par le président Compaoré lors de son discours de campagne à Bobo-Dioulasso pour l'élection présidentielle de 2005. Plus récemment, le nouveau Premier ministre, à la faveur des révoltes qui ont touché le bassin cotonnier l'année passée s'est rendu en juin 2011 à Dédougou et à Bobo-Dioulasso pour rencontrer les acteurs de la filière, notamment les producteurs de coton, rencontres au cours desquelles il a rappelé toutes mesures prises par le gouvernement pour soutenir la filière. Les mécanismes incitatifs auxquels les élites dirigeantes ont recours sont en effet également financiers. L'intervention régulière de l'Etat dans la filière sous forme de subventions des intrants constitue l'un de ces moyens susceptibles de générer des soutiens politiques pour les élites dirigeantes, tout en conservant leur mainmise sur le système de rentes.

Non contentes d'avoir coopté le leadership de l'UNPCB<sup>iii</sup>, nonobstant les dénégations<sup>liii</sup>, les élites dirigeantes continuent d'exercer malgré la libéralisation de la filière une certaine mainmise partisane<sup>liv</sup>, et principalement sur la société cotonnière, la SOFITEX. Ainsi, un hebdomadaire proche du pouvoir rapporte que lors de la campagne électorale précédent le scrutin présidentiel de 2005, les comités de base et le bureau de coordination du parti présidentiel, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) de la SOFITEX s'étaient réunis le jeudi 20 octobre 2005 à l'hôtel RAN Somketa de Bobo-Dioulasso pour peaufiner leur plan de mobilisation électorale au profit du candidat Blaise Compaoré, en présence du secrétaire général de la Présidence du Faso, de députés de la province, et du représentant du directeur général de la société<sup>lv</sup>. Ce dernier, pour justifier le soutien des militants CDP de la SOFITEX au président sortant invoque, entre autres raisons "sa détermination pleine et entière à défendre la cause des cotonculteurs et de toute la filière coton"<sup>lvi</sup>. Par ailleurs, selon le journaliste qui a couvert l'évènement, "les militants CDP de la SOFITEX se sont organisés à leur manière pour convoquer le maximum de travailleurs au stade Omnisports de Bobo"<sup>lvii</sup> où le président Compaoré lançait sa campagne électorale. On peut supposer que de nombreux travailleurs de la société cotonnière ont fait l'effort de répondre à la "convocation" (sic) afin de se

mettre à l'abri d'éventuelles représailles de la part des partisans zélés du pouvoir. Cette mobilisation quelque peu contrainte s'observe à Ouagadougou lorsque le président Compaoré tient un meeting électoral dans l'un des deux grands stades de la capitale. Les administrations et services publics se vident alors de leurs agents, qui préfèrent aller écouter le président candidat et s'efforcer de se faire remarquer par leurs supérieurs hiérarchiques ou s'abstiennent d'aller au travail, quitte à laisser croire qu'ils étaient au meeting du "camarade président". Lors de la campagne présidentielle de 2005, la SOFITEX a été mentionnée dans un rapport d'observation électorale comme l'un des principaux soutien du premier «cotonculteur du Burkina Faso»<sup>lviii</sup>, à l'effigie duquel des milliers de tee-shirts ont été distribués.

### III UN SUCCÈS FRAGILE

Les acteurs de la filière coton en particulier les producteurs, sont soumis à de fortes contraintes qui traduisent leur vulnérabilité. Celle-ci relève de multiples facteurs qui tiennent à la fois des conditions naturelles, des facteurs structurels des exploitations agricoles et de l'environnement socio-économique dans lequel se déroule l'activité cotonnière.

Mais la vulnérabilité des producteurs résulte également des caractéristiques de l'économie politique du secteur. Celles-ci alimentent de nombreux griefs envers les décideurs, notamment les responsables des sociétés cotonnières et constituent en partie autant de facteurs qui poussent les producteurs à conduire des mouvements sociaux protestataires lorsque le contexte s'y prête.

Mais la vulnérabilité des producteurs résulte également des caractéristiques de l'économie politique du secteur. Celles-ci alimentent de nombreux griefs envers les décideurs, notamment les responsables des sociétés cotonnières et constituent en partie autant de facteurs qui poussent les producteurs à conduire des mouvements sociaux protestataires lorsque le contexte s'y prête.

#### A) La multiplication des griefs formulés par les producteurs de coton

Au nombre des griefs récurrents formulés par les producteurs on peut citer la persistance de la corruption et le déficit de transparence dans la filière, ainsi que les difficultés de mise en œuvre des arrangements contractuels avec les sociétés cotonnières.

##### 1) La persistance de la corruption dans la filière

D'une manière générale, les donateurs du Burkina Faso insistent dans leurs discours sur la nécessité de l'amélioration de la gestion budgétaire de l'Etat par la promotion d'une plus grande transparence et de l'obligation de rendre des comptes dans la gestion des ressources publiques. A cela s'ajoutent leurs pressions en vue d'une lutte plus efficace contre la corruption publique, qui prend de l'ampleur au Burkina Faso. Selon

l'Indice de perception de la corruption (IPC) publié par Transparency International le 1<sup>er</sup> décembre 2011, le Burkina Faso, avec une note de 3, se classe à la 100<sup>ème</sup> place, reculant ainsi par rapport à ses rangs des trois dernières années<sup>lx</sup>. Au cours de ces dernières années, l'Autorité supérieure de contrôle de l'Etat rattachée au Premier ministre et la Cour des comptes, la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques ont publié des rapports révélant des fautes de gestion et des malversations financières. Ces rapports fortement médiatisés n'ont pas eu de suite judiciaire, donnant ainsi le sentiment d'une totale impunité de la corruption publique, malgré les préoccupations exprimées par les bailleurs de fonds<sup>lxi</sup>.

Au niveau de la filière coton, la corruption est devenue l'un des griefs les plus récurrents. C'est aussi un phénomène systémique par son ampleur, qui implique une diversité d'acteurs de la filière, tant au niveau des producteurs qu'au niveau du personnel des sociétés cotonnières. Plusieurs journalistes d'investigation burkinabè se sont intéressés ces dernières années au phénomène en mettant en lumière son caractère systématique sur toute la chaîne, depuis le démarrage de la campagne cotonnière à la livraison du coton, en passant par son achat<sup>lxii</sup>. Au niveau des producteurs, les interrogations portent sur l'utilisation des dividendes perçues par l'UNPCB, actionnaire non négligeable des sociétés cotonnières et sur les modalités de détermination du montant des ristournes versées aux producteurs. Les responsables de l'UNPCB ont toujours réfuté ces allégations de collusion avec les sociétés cotonnières, de corruption et de manque de transparence à travers notamment des conférences de presse, tout en déniaient aux producteurs non membres de l'union le droit de leur demander des comptes<sup>lxiii</sup>. Un ancien secrétaire général de l'UNPCB, tout en admettant qu'il puisse y avoir des problèmes de gouvernance au sein de l'union affirme que les producteurs de coton qui accèdent à la direction de l'organisation sont relativement à l'aise sur le plan économique et que les accusations de corruption sont proférées par les «<sup>o</sup>vilains esprits qui torpillent et jaloussent des camarades<sup>o</sup>»<sup>lxiv</sup>.

A la base, les groupements de producteurs de coton (GPC) sont accusés de détourner fréquemment l'engrais. Ces accusations sont étayées par un responsable de la filière, qui note que l'engrais distribué aux GPC, puis des GPC aux producteurs n'est pas toujours utilisé dans les règles établies par les sociétés cotonnières. Il y a un sous dosage constaté chez les producteurs qui feraient de la spéculation avec les paquets technologiques, qu'ils revendent à des agriculteurs non producteurs de coton ou dans d'autres zones de production cotonnière pour gagner davantage. Les premiers à recourir à de telles pratiques sont les responsables des groupements impliqués dans la chaîne de distribution des intrants. De plus, au début de chaque campagne agricole, certains producteurs, pour alléger les coûts des intrants qu'ils jugent trop élevés, font de fausses déclarations sur les superficies, contournent la SOFITEX pour s'approvisionner à moindre coût sur un marché parallèle alimenté par des commerçants, qui seraient eux-mêmes ravitaillés par des

agents des sociétés cotonnières. Beaucoup de producteurs sont persuadés que «<sup>o</sup>les différentes structures ont été mises en place par le système pour profiter des retombées du coton. Les contrats sont élaborés pour arnaquer les producteurs au profit du système. Il n'y a jamais de consensus entre producteurs de coton et les sociétés cotonnières. C'est à prendre ou à laisser. Les producteurs de coton accablés par la pauvreté et les dettes n'ont pas le choix. Une fois récolté, le producteur est obligé de vendre quelque soit le prix<sup>o</sup>»<sup>lxv</sup>. Dans ce contexte, lorsqu'on a la possibilité de tricher, la tentation est forte, d'autant que de nombreux producteurs sont souvent victimes de pratiques de corruption de la part des agents des sociétés cotonnières. Après les récoltes en effet, certains producteurs seraient victimes d'un chantage sur le conditionnement du coton qui doit déterminer son classement. Ceux qui acceptent de payer des pots de vin sont récompensés par un bon classement de leur coton, et ceux qui refusent peuvent voir leur coton déclassé, et donc moins bien rémunéré. Un journaliste résume la situation psychologique et économique des producteurs ainsi: «<sup>o</sup>être producteur de coton vous expose à de nombreuses frustrations, à des humiliations et même à l'exploitation... La situation économique des cotonculteurs pourrait cependant être meilleure si aux difficultés de la production ne s'ajoutaient pas les pratiques de corruption. En effet, une chose est de produire, une autre est de bien vendre. La corruption s'est installée dans la chaîne de conditionnement. Le don de savon est la règle en vigueur pour laver le coton et celle-ci est bien connue des cotonculteurs. Le savon, c'est cette enveloppe de billets de banque destinés à changer la donne du conditionnement. C'est le sésame qui permet d'obtenir le classement du 1<sup>er</sup> choix<sup>o</sup>»<sup>lxvi</sup>. Les producteurs qui ne respectent pas les paquets technologiques ou les consignes des agents techniques, ainsi que ceux coupables de s'être approvisionnés en intrants en dehors du circuit officiel peuvent également voir leur coton déclassé, à moins de payer des pots de vin. Pour le transport également, certains chauffeurs de camion tentent également de tirer les marrons du feu, en réclamant des pots de vin pour «<sup>o</sup>accélérer» l'enlèvement du coton. Les pratiques de corruption se grefferaient également sur la pesée du coton, grâce à des balances trafiquées, des productions fictives, sous-évaluées ou surévaluées. Il en va de même pour les paiements effectués par virement bancaire, qui sont d'autant plus accélérés que les bénéficiaires auront payé des dessous de table. Tout se passe finalement comme si le jeu dans la filière coton consistait pour chaque acteur à gagner au maximum en rusant avec les règles du jeu.

Le nouveau directeur général de la SOFITEX pour sa part ne nie pas l'existence du phénomène de corruption: «<sup>o</sup>Il arrive en effet que dans ce processus, des agents indéliques et/ou aussi des paysans corrupteurs [agissent] pour se soustraire aux procédures pourtant claires ». Et de promettre de «<sup>o</sup>sensibiliser les producteurs pour une collaboration franche pour débusquer et bouter hors du système les agents indéliques, [d'inviter] aussi les producteurs à s'abstenir de toute tentative de corruption des agents et à ne pas se laisser influencer par les menaces qui viendraient à leur être proférées et de s'adresser aux

cadres des régions cotonnières ou à la direction régionale<sup>o</sup>,<sup>lxvii</sup>. Mais la loi du silence continue de régner, compte tenu des risques de représailles qu'encourent les producteurs dénonciateurs. De plus, contrairement à ce que pourrait sous-entendre les propos du nouveau directeur général de la SOFITEX, le problème de la corruption ne se pose pas uniquement sur le terrain des producteurs. Il semble en effet que le diable soit dans la maison. Un ancien agent de la SOFITEX affirme en effet que « tout est pourri dans cette maison. A tous les niveaux, il y a des affaires. Au niveau des usines et de la direction, c'est pire que ce qui se passe sur les marchés... C'est dans les balles de coton que les patrons se sucent. Ils peuvent déclarer moins de tonnes et vendre ce qu'ils ont retenu sur le marché et se partager le butin<sup>o</sup> »,<sup>lxviii</sup>. Pour certains analystes, si les coûts de production du coton égrené sont relativement élevés au Burkina Faso, c'est en partie en raison des coûts invisibles résultant en partie de la recherche de rentes, la corruption et la mauvaise gestion<sup>lxix</sup>, même si ces coûts sont difficile à quantifier<sup>lxx</sup>. Déjà en 2007 un inspecteur du trésor soulignait que les problèmes que connaît la filière tiennent avant tout à des problèmes de gouvernance, précisant que la filière coton « ne souffre pas seulement de la baisse des cours du coton, mais aussi de beaucoup de parasites qui la phagocytent, la sucent et l'appauvrissent donc. C'est un secret de polichinelle l'existence parmi les fournisseurs, les clients, les prestataires divers et autres sous-traitants de la SOFITEX, de sociétés dont la constitution et les intérêts ne trompent personne. Pas alors besoin d'être un agrégé en gestion pour comprendre les enjeux et les conflits d'intérêts que ces sociétés vont opposer à la SOFITEX. Parce que, quand il arrive que l'on doive vendre ou acheter à soi-même, l'on ne peut plus être dans des conditions orthodoxes de fonctionnement du marché. La réalisation régulière de simples audits devenus classiques et routiniers ne saurait garantir aujourd'hui la bonne gouvernance dans une entreprise comme la SOFITEX<sup>lxxi</sup> ». Et de conclure, « tant que ces problèmes de gestion resteront posés, toutes les thérapies au coton resteront aussi vaines. Dans tous les cas, l'équation du coton dépasse le seul cadre des sociétés pour être un problème de politique économique et de volonté politique »<sup>lxxii</sup>.

## 2) La problématique de la transparence dans la filière coton

Tout en générant des soutiens politiques, la promotion de la filière coton permet aux élites dirigeantes de disposer d'une source importante de rentes dont la distribution se nourrit d'une certaine opacité dans la gestion de la filière. C'est dans cette optique qu'il convient d'appréhender le flou qui existe sur certains aspects des décisions sur la fixation du prix du coton. Les principaux acteurs de la filière tendent à présenter ces décisions comme objectives et politiquement neutres. En principe, le prix définitif du coton inclut le reversement éventuel d'une ristourne après le 1er avril lors de la même campagne; reversement conditionné par la réalisation de profits liés à une évolution favorable et conséquente des prix de coton au cours de ladite campagne, les douze mois. Or, en l'absence de déclaration par les sociétés

cotonnières de leurs profits, beaucoup de producteurs doutent de la transparence du mécanisme de ristourne, et partant de la transparence du mécanisme de fixation des prix du coton. Il est vrai que les leaders de l'UNPCB participent aux décisions des sociétés cotonnières en tant qu'actionnaire. Mais comme souligné précédemment, ces leaders ont été cooptés par ces sociétés et donnent l'impression aux yeux de nombreux producteurs de ne pas défendre efficacement leur droit à la ristourne. Des accusations de détournement ont souvent fusé, sans que des preuves tangibles aient été apportées.

L'ancien président de l'UNPCB et de l'Association des producteurs de coton africains, M. François Traoré, admet qu'il y a un déficit d'informations en particulier sur les mécanismes de fixation du prix d'achat du coton graine en vigueur en Afrique de l'Ouest et du Centre, insistant sur la nécessité de faciliter l'accès à l'information pour tous les acteurs et l'appropriation du mécanisme par tous, notamment les producteurs<sup>lxxiii</sup>. Ce faisant, il reconnaît à mi-voix que l'UNPCB censée représenter les producteurs dans le processus de fixation du prix du coton ne fournit pas assez d'efforts pour favoriser l'appropriation du mécanisme et partager tous les éléments d'information nécessaires avec l'ensemble des producteurs à la base. C'est ce que semble accrédiiter un rapport, qui impute ce déficit de transparence « à la faible capacité technique des organisations de producteurs, dans un contexte où la complexité du marché mondial du coton est croissante. Mais la responsabilité des égreneurs est également engagée, dans la mesure où il est très difficile d'accéder à tous les coûts de gestion des sociétés cotonnières. Enfin, les pouvoirs publics africains ont toujours utilisé le coton comme une « vache-à-lait », à des fins autres que la pérennisation des filières cotonnières<sup>o</sup> »,<sup>lxxiv</sup>. S'il est vrai que le mécanisme de fixation de ce prix tient compte de l'évolution du cours du coton sur le marché international, il n'en demeure pas moins que la rémunération complémentaire attendue par les producteurs sous forme de ristournes en cas de réalisation de profits liés à une évolution favorable et conséquente des prix de coton fait souvent l'objet de griefs faute de transparence suffisante sur les profits des sociétés<sup>lxxv</sup>. A cela s'ajoutent les spéculations sur le poids du coton-graine, les griefs sur le coton Bt<sup>lxxvi</sup>; et les retards parfois constatés dans le paiement, etc.

## 3) Les difficultés de mise en œuvre des arrangements contractuels avec les sociétés cotonnières.

Les arrangements contractuels liant les sociétés cotonnières aux producteurs cristallisent également le mécontentement de ces derniers, qui accusent les premières de ne pas respecter leurs engagements; ce qui se traduit par des retards dans le paiement. Selon M. Karim Traoré, président de l'UNPCB, le retard dans le paiement n'est pas imputable à l'organisation qu'il dirige mais aux sociétés cotonnières qu'il dédouane aussitôt en invoquant le marché mondial et la crise qu'a connue la filière, la longueur du processus et sa non maîtrise par certains producteurs, ajoutant que l'une des priorités de l'UNPCB sera de sensibiliser ces derniers<sup>lxxvii</sup>. Les sociétés

cotonnières pour leur part invoquent la non disponibilité des fonds à leur niveau et préfèrent blâmer les banques.

Le mécontentement est d'autant plus grand que les producteurs sont confrontés aux spéculations sur le poids de leur production comme souligné précédemment et aux remboursements des crédits obtenus pour l'acquisition d'intrants de plus en plus coûteux. En outre, les producteurs se plaignent du coût du crédit qu'ils jugent trop élevé alors qu'il est concessionnel, comparé au coût en vigueur dans les banques de la place. Il faut rappeler que la filière coton est la seule filière où les producteurs reçoivent les intrants à crédits par le truchement du groupe Ecobank et les caisses populaires; lesquels sont déduits à la fin de la récolte par les sociétés cotonnières. Les taux d'intérêt ne sont pas fixés par les sociétés cotonnières mais par les institutions de crédit. Depuis maintenant trois campagnes, le taux est de l'ordre de 8,5%. Les institutions de crédit font l'objet de pression pour un abaissement de ce taux compte tenu du fait que les crédits sont presque intégralement remboursés, grâce aux effets de la caution solidaire, qui oblige les producteurs à contribuer au remboursement des crédits des membres défaillants du même GPC. Malgré la faiblesse du risque que les institutions financières encourent, celles-ci font la sourde oreille en prétextant le respect d'un certain nombre de ratios fixés par la réglementation de la Banque centrale.

## **B) La récurrence des mouvements sociaux**

### **1) L'historicité et dynamique des mouvements sociaux**

Depuis plusieurs années le bassin cotonnier du Burkina Faso est traversé par des mouvements sociaux<sup>lxxxviii</sup>. En 1994 pour protester contre le déclassement du coton des producteurs organisent une grève dans la zone de Solenzo et refusent de vendre le coton dans la zone de Koumbia<sup>lxxxix</sup>. En 1996-1997 et en 1997-1998, l'Union des groupements villageois de la boucle du Mouhoun (UGVBM), rebaptisée ultérieurement Union des producteurs de coton des Balé et du Mouhoun (UPCBM) entreprend un boycott des produits de traitement phytosanitaire officiellement préconisés par la SOFITEX en raison de leur inefficacité et organise elle-même l'importation d'autres produits. Toujours dans le bassin cotonnier, d'autres tentatives de boycott de vente du coton sont initiées pour protester contre les prix jugés insuffisants, mais elles sont vite étouffées par les autorités publiques et la SOFITEX. C'est le cas en novembre 2007 dans la province de Houndé où une vingtaine de personnes considérées comme les meneurs sont brièvement arrêtés par la gendarmerie de Houndé, accusés de mener une campagne de démobilisation des producteurs<sup>lxxx</sup>. C'est cette tendance à la syndicalisation constatée depuis quelques années au niveau des producteurs qui a conduit les "décideurs" à marginaliser des organisations déjà présentes sur le terrain et à favoriser la mise en place de l'UNPCB. Malgré les tentatives pour marginaliser les voix dissidentes, l'un des éléments caractéristiques de l'évolution récente du mouvement

paysan c'est non seulement la prise de conscience des abus dont il est victime mais aussi une prise de parole de plus en plus osée comme par exemple lors des journées nationales du paysan organisées chaque année, en vue de demander des comptes aux élites dirigeantes<sup>lxxxi</sup>.

Un autre grief qui a entraîné la naissance d'un mouvement protestataire dans le principal bassin cotonnier notamment est le basculement définitif du Burkina Faso dans la production de coton OGM, qui représentait en 2009, plus de 60% de la surface plantée en coton dans le pays<sup>lxxxii</sup>. En 2005 plus d'un millier de paysans prennent part à une marche protestataire à Houndé, l'un des hauts lieux de production du coton burkinabè. Trois ans plus tard, un collectif anti-OGM, la Coalition des organisations de la société civile pour la protection du patrimoine génétique africain (Copagen), organise en février 2008 une caravane dans les zones cotonnières, afin de sensibiliser les paysans. Ces mouvements sociaux protestataires sont mal perçus par les sociétés cotonnières, qui préfèrent mettre en avant les avantages du coton Bt. Pour Célestin Tiendrébègo, l'ancien directeur général de la SOFITEX, le choix des OGM est parfaitement justifié. « Avec la façon dont le coton fait l'objet d'attaques de la part du parasite, il arrivera un moment où nous ne pourrons plus le protéger »<sup>lxxxiii</sup>. Pour lui, l'autre alternative est de continuer à recourir à des insecticides de plus en plus en chers. L'UNPCB, après avoir exprimé quelques réticences, finit par se rallier à la position des sociétés cotonnières et des élites dirigeantes. Son nouveau président, tout comme son prédécesseur, est favorable aux OGM qui, selon lui, « favorisent ... une augmentation du rendement de plus de 30% et une réduction de 50% des traitements en insecticide »<sup>lxxxiv</sup>. Quant à la Confédération paysanne du Faso (CPF) cooptée dans le comité installé pour surveiller le processus d'introduction des OGM, elle se dit rassurée par rapport aux appréhensions suscitées par ce processus, la seule réserve, selon son secrétaire général, Dao Bassiaka, étant le risque de dépendance des paysans envers les semences de Monsanto, qui impose aux agriculteurs un contrat reconnaissant ses droits de propriété intellectuelle sur les semences<sup>lxxxv</sup>. Mais ce risque est minimisé par l'ancien directeur général de la SOFITEX, qui souligne que les semences utilisées sont produites au Burkina Faso, sur la base d'un accord commercial signé en juillet 2008 entre l'INERA et Monsanto, selon lequel l'Etat burkinabé est copropriétaire avec Monsanto des variétés génétiquement modifiées.

Mais les assurances et les arguments développés par le lobby OGM comprenant principalement les firmes multinationales, les sociétés cotonnières, les institutions de recherche, l'UNPCB et le gouvernement burkinabé sont battus en brèche par des militants anti-OGM. Pour le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), les OGM constituent un « piège pour le Burkina et la filière coton africaine tout entière »<sup>lxxxvi</sup>. Pris entre le marteau et l'enclume, beaucoup de paysans, craignant d'être privés d'intrants, compte tenu de la mainmise des sociétés cotonnières, ont accepté de cultiver cette nouvelle variété de coton. Un petit groupe de paysans résiste cependant, sous la



houlette du Syndicat national des travailleurs de l'agropastoral (SYNTAP) et avec l'appui des militants anti-OGM. Bien que de moindre envergure comparée à l'UNPCB, cette organisation est très active dans la contestation. Elle est souvent confrontée aux obstructions des élites dirigeantes et des sociétés cotonnières face à ses prises de positions dérangeantes<sup>bxxxvii</sup>.

En réalité, le principal grief et enjeu soulevé par les producteurs porte sur la rentabilité financière du coton OGM ainsi qu'en témoignent les propos du leader du SYNTAP: «<sup>o</sup>Nous nous opposons aux OGM pour plusieurs raisons évidentes. La première raison est l'impact économique catastrophique qu'engendre l'adoption des OGM pour les paysans. L'augmentation importante du coût de la semence (de 1600FCFA l'hectare pour des semences conventionnelles l'année dernière à 54000FCFA l'hectare pour les semences OGM cette année) n'est pas accompagnée d'augmentation des rendements comme promis. Pire, le coton bt, produisant moins de graines que la variété conventionnelle, est pratiquement deux fois moins lourd pour le même rendement en fibre. Ainsi, les paysans, rémunérés au poids de leur récolte, sont largement perdants. Et la SOFITEX est, elle, largement gagnante.... Cela a [entraîné] lors des premières campagnes de commercialisation une perte financière très importante pour les producteurs<sup>o</sup>,<sup>bxxxviii</sup>. Autrement dit, si les sociétés cotonnières apprécient le coton Bt pour sa fibre, les producteurs eux, ont le sentiment d'être grugés financièrement. Pourtant, d'autres analystes soulignent les avantages du coton Bt pour les producteurs en termes d'économies réalisées dans les frais d'intrants et de réduction sensible des efforts d'entretien<sup>bxxxix</sup>. Mais cela ne semble pas avoir convaincu certains producteurs qui continuent de considérer le coton Bt comme une source supplémentaire d'iniquité.

Pour certains analystes, le fait que le Burkina Faso soit le second pays d'Afrique subsaharienne, après l'Afrique du Sud, à s'être lancé dans la production de coton génétiquement modifié, sous l'impulsion de l'ancien ministre de l'Agriculture Salif Diallo, ancien bras droit du président Compaoré avant sa disgrâce à partir de 2009, n'est pas le fruit du hasard. Ce choix de politique s'expliquerait par la volonté des élites dirigeantes burkinabè de redorer leur blason terni auprès des Etats-Unis notamment, en raison de leur soutien à l'ancien président Charles Taylor, accusé d'avoir déclenché une guerre civile meurtrière au Libéria et en Sierra Leone. «Le partenariat avec Monsanto a ainsi constitué un geste politique envers les Etats-Unis, très mécontents de l'attitude de M. Compaoré »<sup>xc</sup>. Pour sa part, l'ancien secrétaire général de l'UNPCB déplore que le gouvernement burkinabè n'aie pas suffisamment communiqué sur les avantages du coton Bt, laissant le champ libre aux relais locaux des altermondialistes, qui ont présenté le coton Bt comme le résultat d'un "deal" avec les firmes multinationales, ajoutant cependant que les pressions exercées par les sociétés cotonnières pour parvenir à un taux 80% de coton Bt pour la production ont paru accréditer ces allégations.

Si la contestation anti-OGM a été de moindre ampleur, il n'en va pas de même des mouvements sociaux qui ont affecté la campagne cotonnière de l'année 2011-2012. Celle-ci a pâti de la remise en cause de la stabilité politique du Burkina Faso qui s'est violemment manifestée à travers une grave crise sociopolitique. Les insatisfactions, mécontentements et frustrations sociales créés par les élites dirigeantes ont dégénéré en une révolte sociale, qui a touché de nombreux secteurs de la société<sup>xc</sup>. Après le décès de l'élève Justin Zongo le 20 février 2011, suite aux tortures que lui auraient infligé des agents de police, les élèves et étudiants de la ville de Koudougou se révoltent. Le mouvement protestataire gagne rapidement l'ensemble du pays, renforcé par une mauvaise gestion de la crise par les pouvoirs publics, qui s'obstinaient à défendre la thèse d'un décès naturel. A leur tour, les militaires se révoltent suite à la condamnation par la justice le 22 mars 2011 de certains de leurs camarades. C'est le début d'une longue série de mutineries militaires qui vont écorner l'image d'un Burkina Faso stable sous le leadership incontesté du président Compaoré. Que ce soit au plan national ou au plan local, on assiste à une montée des revendications corporatistes exprimant, parfois de manière violente, une soif de changement. Bien que différents messages discordants émergent de ces mouvements sociaux et des revendications corporatistes auxquels on a assisté, de nombreux analystes s'accordent à dire qu'ils convergent tous vers une seule exigence, celle d'une meilleure gouvernance au Burkina Faso.

Dans ce contexte, les producteurs de coton qui avaient depuis longtemps des griefs à exprimer ne pouvaient rester inactifs. Profitant de la crise sociopolitique, un groupe de producteurs de coton déclenche un mouvement protestataire pour dénoncer les prix du coton graine fixés le 22 mars 2011 par l'AICB à 245 FCFA le kilogramme pour le premier choix et 220 FCFA le kilogramme pour le deuxième choix, ainsi que la hausse des prix des intrants<sup>xcii</sup>. Leur répertoire d'action est celui d'une organisation de type syndical. Une marche de protestation est ainsi organisée le 26 avril 2011 en direction du gouvernorat des Hauts-Bassins à Bobo-Dioulasso, 2e ville du Burkina Faso et siège de la SOFITEX. Les frondeurs vont jusqu'à réclamer 500 FCFA par kilogramme de coton graine comme prix d'achat du coton et pas plus de 15 000 FCFA comme prix des engrais pour la campagne 2011-2012. La démission du directeur général de la SOFITEX est également réclamée dans la foulée. Outre la marche de protestation, le répertoire d'action des producteurs frondeurs comprend une pétition qui circulait pour signature auprès des producteurs de coton et même quelques actions moins pacifiques s'apparentant à des piquets de grève. "Si nous ne sommes pas compris - avait menacé le président de l'Union provinciale des producteurs du Houet - nous allons boycotter la production par la réduction des superficies ou le refus de produire du coton... Nous avons assez accompagné les sociétés cotonnières, nous aussi nous voulons bénéficier de l'embellie<sup>xciii</sup>. L'annonce par le gouvernement de l'octroi d'une subvention de six milliards FCFA à la SOFITEX pour les intrants ayant été jugée insuffisante, le mouvement protestataire se durcit

et un mot d'ordre de boycott de la production cotonnière est lancé. Pour garantir l'efficacité de leur action, certains producteurs n'hésitent pas à détruire les plants de coton de leurs collègues récalcitrants, entraînant çà et là des affrontements sur le terrain.

Lors de la crise de 2011, la contestation a surtout touché la zone d'intervention de la SOFITEX et les principaux acteurs de cette contestation sont issus de cette zone, où les traditions de lutte semblent s'inscrire dans une continuité historique. Qui plus est, on peut supposer que l'absence de structures socio-ethniques centralisées facilite les mobilisations sociales, à la différence des régions du Centre ou de l'Est où la production cotonnière est de moindre importance et où la présence de puissantes chefferies est de nature à limiter les possibilités de contestation. Les discours tenus et certaines actions initiées comme les pétitions de protestation laissent penser que le mouvement était animé principalement par une élite non contrôlée par l'UNPCB, qui s'est évertuée à convaincre les producteurs à la base de la suivre dans la révolte. Si une bonne partie des élites rurales est intégrée dans la coalition dominante dirigée par le président Compaoré, comme précédemment souligné à propos des responsables de l'UNPCB, il existe néanmoins un certain nombre de leaders qui apparaissent comme des contre-élites. La figure de proue de cette tendance est Ousmane Tiendrébogo, ancien militaire à la retraite reconverti dans l'agriculture et fondateur du Syndicat national des travailleurs de l'agropastoral (SYNTAP) dont il est le secrétaire général depuis 2003. Dans le mouvement protestataire organisé en 2011, ce syndicat ainsi que l'Union provinciale des producteurs du Houet, province dont le chef-lieu est Bobo-Dioulasso, la 2<sup>e</sup> ville du pays, semblent avoir joué un rôle actif. Un responsable de la filière coton interviewé n'hésite pas à imputer les mouvements sociaux qui traversent le bassin cotonnier aux « infiltrations de certains acteurs qui sont souvent étrangers à la filière, notamment les altermondialistes<sup>xciv</sup> ». Il est vrai que les leaders du SYNTAP qui sont souvent indexés sont plutôt proches des « syndicats révolutionnaires » et insérés dans des réseaux tissés par les altermondialistes qui leur offrent des tribunes pour dénoncer les politiques néolibérales et les multinationales. Ces leaders sont souvent accusés par ceux de l'UNPCB « d'intoxiquer » les producteurs, de les pousser à désertir la filière et de mener ainsi un combat d'arrière garde susceptible d'empêcher le pays d'avancer dans le développement<sup>xcv</sup>. Inversement, les responsables du SYNTAP n'ont cessé de présenter leurs collègues de l'UNPCB comme les porte-paroles du gouvernement, des sociétés cotonnières et des multinationales et non ceux des producteurs de coton. Il ya donc là deux visions idéologiques qui s'opposent sur la filière coton.

Si les mouvements sociaux auxquels on a assisté ces dernières années ne sont pas encore de nature à ébranler la filière, leur multiplication est manifestement le signe d'une impatience des producteurs face aux réponses insatisfaisantes à leur revendication d'une meilleure redistribution des rentes de la filière, jusqu'ici centralisées dans les mains des élites dirigeantes et des sociétés

cotonnières. Mais ces mouvements sociaux peuvent aussi à la longue contrarier les ambitions d'un retour du pays à son record historique de 2007. En effet, selon le nouveau directeur général de la SOFITEX, 100 000 hectares de champs de coton ont été détruits et deux milliards de F CFA d'intrants ont été perdus<sup>xcvi</sup>. Certes la production cotonnière au cours de la campagne 2011-2012 a connu une nette hausse par rapport à la campagne précédente, passant de 335.000 tonnes à 400.000 tonnes. Mais il est admis que les mouvements sociaux qui ont émaillé la campagne ont contribué à limiter l'atteinte des objectifs qui étaient nettement plus ambitieux<sup>xcvii</sup>. Il est à noter que dans les régions cotonnières du Centre et de l'Est, moins touchées par la contestation, les sociétés cotonnières ont enregistré de bien meilleurs résultats, gagnant ainsi des parts de marché au détriment de la SOFITEX<sup>xcviii</sup>.

## 2) Les réactions des élites dirigeantes

Pour les élites dirigeantes et les responsables des sociétés cotonnières, les mouvements sociaux récurrents dans le bassin cotonnier sont plus qu'embarrassants dans la mesure où ils peuvent affecter négativement leurs prévisions de production et leurs résultats. A l'instar des tensions ou conflits à caractère politique, les élites dirigeantes préfèrent privilégier le dialogue comme méthode de règlement des conflits dans la filière coton. Et pour cause, des méthodes répressives trop visibles pourraient détourner les producteurs et devenir ainsi contre-productives. Lors de la récente crise de 2011, le nouveau gouvernement a ainsi organisé des réunions de conciliation et des tournées « vérité et réconciliation » au cours des mois de juin et juillet, et nommé un nouveau directeur général de la SOFITEX, ce qui a contribué à l'apaisement. Dans cette stratégie de communication directe avec les producteurs, les leaders de l'UNPCB, les élites locales et ressortissantes de la région sont mobilisés pour servir de relais de diffusion des messages d'apaisement. Il en va de même des chefs de village et des chefs de terre, bien que ceux-ci dans les régions de l'Ouest exercent une influence moindre que dans les régions du Centre et de l'Est du pays. Lors d'une tournée de sensibilisation dans la région de la Boucle Mouhoun le 30 juin 2011, le nouveau directeur général de la SOFITEX demandera : « l'indulgence des chefs de terre, de village et des cotonculteurs afin que dans chaque communauté, les gens s'engagent dans la production de l'or blanc en investissant les champs<sup>xcix</sup> ». Ces rencontres de terrain sont l'occasion de rappeler tous les sacrifices consentis par le gouvernement pour soutenir la filière coton et témoigner de l'attention qu'il lui porte, de lâcher quelques concessions sur le plan symbolique et matériel en faveur des producteurs et renouveler les promesses d'une prise en compte de leurs préoccupations. Ainsi, lors de la tournée qu'il a effectuée à Dédougou le 10 juin 2011, le Premier ministre, Luc Adolphe Tiao a indiqué qu'il était difficile pour le gouvernement d'aller au delà du prix actuel d'achat du coton. « Nous avons trop saigné le trésor public depuis le début de la crise<sup>c</sup> » a-t-il soutenu, faisant allusion aux multiples revendications corporatistes des militaires et fonctionnaires que le gouvernement a dû satisfaire pour ramener la paix

sociale. Aussi, a-t-il invité les producteurs de coton à reprendre le travail. En contrepartie, le gouvernement s'engage à satisfaire les besoins du monde paysan à travers la modernisation de l'agriculture avec l'opération 100000 charrues, un meilleur encadrement des paysans et des facilités d'accès aux crédits. Se faisant l'avocat de l'UNPCB, il a invité les producteurs de coton à se regrouper autour d'une seule union afin de défendre plus efficacement leurs intérêts. Mais il reste à savoir si les effets bénéfiques des initiatives annoncées seront ressentis par les producteurs de coton. Par le passé, la non tenue des promesses ou la difficulté à les tenir a eu pour conséquence de réduire la confiance des producteurs envers les autorités, ouvrant ainsi la porte à de nouvelles tensions.

La méthode du dialogue n'exclut pas le recours à des méthodes plus musclées. En effet, derrière le rideau du dialogue sont déployées de véritables répertoires d'action visant à casser les mouvements sociaux allant de l'emploi de la force jusqu'à des mesures de rétorsion envers les meneurs, en passant par l'intimidation. « Nous n'allons pas accepter l'anarchie. On ne vous oblige pas à faire du coton et nous n'allons pas accepter que d'autres empêchent certains de produire »<sup>ci</sup>, avait prévenu le Premier ministre lors de sa rencontre du 10 juin 2011. La SOFITEX, selon certains producteurs, aurait retourné certains responsables frondeurs, mené des opérations d'intimidation et procédé à des distributions sélectives de ristournes et d'intrants<sup>cii</sup>. Pour se justifier, le nouveau directeur général de la SOFITEX affirme: « °comme certains ont décidé de ne pas faire du coton, nous avons demandé la restitution des intrants avant de rentrer en possession de la ristourne. Il faut rappeler que c'est la production qui sert à payer le crédit intrant. Autrement dit, si vous ne produisez pas de coton, vous n'avez pas besoin d'intrant et même que vous serez incapable de payer° »<sup>ciii</sup>. Enfin, pour mettre fin aux affrontements entre partisans et adversaires du boycott de la production cotonnière, qui ont entraîné des blessés et même un mort<sup>civ</sup>, le gouvernement a dû réagir fermement en envoyant les forces de l'ordre intervenir.

Au finish, la fermeté du gouvernement face à ces mouvements sociaux alliée à l'envoi de missions de conciliation sur le terrain, ainsi que des mesures supplémentaires dont certaines symboliques comme la nomination d'un nouveau directeur général de la SOFITEX ont fini par ramener le calme, dans un contexte national d'apaisement de la crise sociopolitique qui a offert aux producteurs de coton une opportunité pour une prise de parole protestataire. Recevant le samedi 17 décembre 2011 une mission parlementaire à la SOFITEX, le directeur de la société en a profité pour plaider pour l'adoption de mesures destinées à subventionner le prix de l'engrais actuellement en hausse, sous peine de déclencher une nouvelle crise qui pourrait être selon lui fatale à la filière<sup>cv</sup>. Le gouvernement pour sa part envisage de poursuivre les réformes dans la filière et envisage, entre autres, la réduction des coûts de production, l'assainissement des groupements de producteurs de coton, l'instauration éventuelle du crédit individuel, la

création d'un fonds appelé « fonds intrants » qui devrait permettre d'acquérir les intrants à des conditions beaucoup plus avantageuses, la sensibilisation sur les mécanismes de fixation des prix d'achat du coton graine et des intrants, la formation et la sensibilisation sur l'utilisation à grande échelle de la fumure organique, et la mise sur pied de cadres de concertation. Ce qui permettra, selon lui, de créer les conditions d'une réduction sensible des subventions de l'Etat.

Ces mesures d'assainissement envisagées par le gouvernement au seul niveau des groupements de producteurs laisse sous-entendre qu'il minimise les problèmes de corruption dans le reste de la filière alors que ces problèmes sont structurels et régulièrement dénoncés par les producteurs. De fait, la principale société cotonnière, la SOFITEX en tant que société d'économie mixte à participation minoritaire de l'Etat - en théorie<sup>cv</sup> - échappe au contrôle externe prévu par les textes législatifs et réglementaires. Elle n'a donc pas de comptes à rendre en dehors de ses actionnaires, et échappe jusqu'ici à tout contrôle externe indépendant, dont notamment celui de la Cour des comptes. Par le passé, cette juridiction supérieure des finances publiques, en raison de sa relative indépendance, n'a pas hésité à épingler la gestion de certains dignitaires du pouvoir comme celle du puissant maire de la capitale<sup>cvi</sup>. En l'absence donc de contrôle externe indépendant, la bonne gestion de la filière ne peut que rester tributaire du sens de la modération des différents bénéficiaires de la rente cotonnière. Sans cette modération, l'avenir de « la poule aux œufs d'or » risque d'être davantage compromis.

## Conclusion

Le Burkina Faso est devenu, malgré un contexte écologique difficile, un pays leader en matière de production de coton. Jusqu'en 2009, la filière constituait l'épine dorsale de l'économie, voire même de la société burkinabè, notamment en milieu rural. Elle connaît cependant de sérieuses difficultés qui ont conduit l'Etat à engager des réformes. Ces réformes qui ont démarré en 1992 ont reposé à la fois sur les expériences de la libéralisation du marché et de l'intervention de l'Etat. La stratégie étatique de développement du coton des années 80 qui s'était avérée inefficace, injuste et déstabilisante pour l'économie nationale a fait l'objet de réformes. Celles-ci ont combiné à la fois des efforts pour renforcer le rôle des groupes de producteurs de coton et la libéralisation partielle des marchés des intrants et extrants. Le temps et la planification sont aussi un facteur de succès : l'expérience du Burkina en matière de développement de la filière coton a avancé de manière relativement graduelle en partie du fait des efforts consentis pour renforcer les organisations de producteurs avant la libéralisation du secteur. Le rôle du leadership et de l'engagement des différents acteurs est aussi essentiel pour pousser aux réformes, et surmonter les obstacles. Les performances du Burkina, devenu dans les années 90 l'un des plus grands exportateurs de coton, en dépit de cours mondiaux peu favorables, sont en

partie le résultat de ces réformes (David J. Spielman and Rajul Pandya-Lorch, 2009: 8 et Kaminski et al., World Development 2011).

Du point de vue de l'analyse d'économie politique, des réformes s'imposent pour renforcer la durabilité du succès dont est crédité la filière cotonnière. Les élites dirigeantes devraient favoriser un large débat dans l'opinion au-delà du cercle restreint des producteurs de coton et des sociétés cotonnières sur l'avenir de la filière plutôt que de répondre au coup par coup à chaque crise ou menace de crise. L'écoute des producteurs à la base quant à leurs préoccupations est nécessaire. Ceux-ci doivent pouvoir s'exprimer sans que cette parole soit contrôlée par les premiers responsables de l'UNPCB, organisation qui semble traversée par une crise de légitimité et de confiance. Toutefois, sans une lutte implacable contre la corruption et en faveur de la transparence dans la filière, les effets bénéfiques des réformes, innovations et initiatives mises en œuvre dans les domaines économiques, agronomiques ou environnementaux pour la maîtrise de la productivité et de la fertilité des sols seront grignotés par les coûts invisibles et les acteurs en quête de rentes. Il y a pourtant peu de chances qu'on se dirige dans cette direction faute de volonté politique suffisante pour lutter contre la corruption au Burkina Faso. Comme le soulignent certains auteurs, le succès est rarement le résultat d'évènements isolés, mais bien souvent le résultat d'évènements étroitement liés qui s'entremêlent dans le temps. Ces succès ne sont pas nécessairement linéaires ; ils peuvent se produire par à-coups dans le temps et même céder la place à des échecs plus ou moins durables selon la capacité des acteurs à surmonter les difficultés (David J. Spielman and Rajul Pandya-Lorch, 2009 : 12). En effet, malgré le succès des réformes de la filière coton au Burkina Faso, il convient de rester prudent car, de nombreuses contraintes subsistent, liées par exemple aux interventions répétées de l'Etat pour soutenir à bout de bras la filière, au déficit de transparence dans la filière et à la corruption à tous les niveaux. La prudence est d'autant plus de mise que la filière est aujourd'hui confrontée à la concurrence de l'or, devenu première source de devises pour l'Etat, et surtout à une crise de confiance entre les producteurs et les sociétés cotonnières. Des mouvements sociaux à caractère protestataire ont ainsi été enregistrés au cours de ces dernières années qui, en partie, compromettent les objectifs de la campagne cotonnière et relancent le débat sur l'avenir de la filière. Prenant la mesure des défis, les élites dirigeantes ont annoncé la poursuite des réformes pour sauver le modèle burkinabè. Il reste à savoir si elles auront et la volonté politique et la capacité de prendre en compte les insuffisances de l'économie politique de la filière.

## Notes

<sup>i</sup> Voir Chronique du gouvernement, Filière cotonnière du Burkina: gros enjeux, grands défis, publié le mardi 27 septembre 2011 dans le journal Le Pays n°4958 du Mercredi 28 septembre, p.9.

<sup>ii</sup> La principale société cotonnière, la SOFITEX, emploie à elle seule directement 2575 personnes et a réalisé en une dizaine d'années 1.456 milliards 700 millions de Francs CFA de chiffre d'affaires dont environ la moitié distribuée aux producteurs et le reste réparti entre les divers secteurs d'activités du Burkina Faso. Source: Chronique du gouvernement, *ibid*.

<sup>iii</sup> Qui a accordé une interview au Groupe de Réalisations et d'Animations pour le Développement. Source: <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-5618.html>

<sup>iv</sup> Ces différentes parts de marché concernent la campagne cotonnière 2011-2012.

<sup>v</sup> Selon l'expression utilisée par le Groupe de recherche économie et politique, RS7-1, Septembre 2009.

<sup>vi</sup> *Ibid*.

<sup>vii</sup> L'article 55 de la Constitution du 2 juin 1991 confère au Président du Faso un pouvoir de nomination aux emplois de la haute administration, des sociétés et entreprises à caractère stratégique définies par la loi. Conformément à l'article 56 de la Constitution, une loi devrait déterminer les autres emplois auxquels il est pourvu en Conseil des ministres, ainsi que les conditions dans lesquelles les pouvoirs de nomination du président sont exercés. Mais une telle loi n'a jamais été prise, tant et si bien que le pouvoir de nomination du Président du Faso demeure inconditionné.

<sup>viii</sup> La loi n° 53/93/ADP du 20 décembre 1993 arrête une liste d'entreprises à caractère stratégique qui devaient en principe échapper à la privatisation. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, cette loi a été régulièrement modifiée pour tenir compte des pressions des bailleurs de fonds tendant à privatiser certaines de ces entreprises.

<sup>ix</sup> Lire l'article intitulé "Promotion de la culture du coton bio : « Burkina Fashion » le plus important contrat de toute l'industrie de la mode". Source: <http://www.lefaso.net/spip.php?article36954>

<sup>x</sup> Voir l'allocation du président Blaise Compaoré, prononcée à Genève à l'OMC, le 10 juin 2003 devant le Comité des négociations commerciales.

- xi Voir l'allocution du président Blaise Compaoré, prononcée à Genève à l'OMC, le 10 juin 2003 devant le Comité des négociations commerciales.
- xii Voir l'interview de l'ambassadeur des Pays-Bas au Burkina Faso publiée dans L'Observateur-Paalga du 19 janvier 2012, dans laquelle il annonce la fermeture de son ambassade pour l'année 2013, suite à une décision politique de son gouvernement fondée sur des restrictions budgétaires liées à la crise économique internationale. Dans son interview, l'ambassadeur déclare que l'aide bilatérale de son pays est d'environ 26 milliards de FCFA pour l'année 2011; ce qui fait des Pays-Bas, le 2e bailleur de fonds au niveau bilatéral après les Etats-Unis d'Amérique.
- xiii Voir [http://www.sofitex.bf/pres\\_sofitex/presentation.htm](http://www.sofitex.bf/pres_sofitex/presentation.htm)
- xiv La société française DAGRIS avant sa privatisation était l'un des principaux acheteurs du coton africain. Elle était présente dans le capital de la SOFITEX jusqu'à la recapitalisation de cette dernière en 2008. Elle était également présente dans le capital de la société cotonnière SOCOMA et dans celui de la CITEC, société qui produit de l'huile à partir des graines de coton.
- xv Voir Jonathan Kaminski, Derek Headey, and Tanguy Bernard, Navigating Through Reforms. Cotton reforms in Burkina Faso : 90-92.
- xvi Kako Nubukpo et Ahmadou Dian Sow, Etude sur la mise en place d'un mécanisme d'atténuation des fluctuations du prix d'achat du coton-graine dans les pays membres de l'APROCA : Rapport final (Janvier 2009). Source: [http://www.endadiapol.org/IMG/pdf/Version\\_Finale-Rapport\\_de\\_Synthese\\_Etude\\_sur\\_le\\_Mecanisme\\_de\\_gestion\\_du\\_risque\\_Prixdoc.pdf](http://www.endadiapol.org/IMG/pdf/Version_Finale-Rapport_de_Synthese_Etude_sur_le_Mecanisme_de_gestion_du_risque_Prixdoc.pdf)
- xvii Sur l'organisation du monde paysan burkinabè et la genèse de l'UNPCB, voir les travaux de J. Kaminski et de Bonnassieux.
- xviii Interview réalisée par le Groupe de Réalisations et d'Animations pour le Développement. Source: <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-5618.html>
- xix Alkassoum Maiga, La marginalisation des organisations paysannes (OP) : analyse des conditions de politisation et de syndicalisation du mouvement paysan au Burkina Faso, Vertigo, revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 n°3, décembre 2006. Voir aussi West African farmers' Organizations' Policy Contributions, in Food Sovereignty Brief, N°1, May 2012.
- xx Alain Bonnassieux, Libéralisation de la filière coton et affirmation d'une élite paysanne au Burkina Faso, in François Bart, Annie Lenoble-Bart, dir., Afrique des réseaux et mondialisation, Paris, Karthala, 2003, p.50. Voir aussi Kaminski Jonathan, Headey Derek, and Bernard Tanguy, Navigating Through Reforms. Cotton reforms in Burkina Faso, in Kaminski, J., D. Headey, and T. Bernard. 2009. Institutional reform in the Burkinabè cotton sector and its impacts on incomes and food security: 1996-2006. IFPRI Discussion Paper. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute. <http://www.ifpri.org/publication/millions-fed:ch13>
- xxi Né en 1952, il a obtenu le Certificat d'études primaire en 1969, dans un monde paysan majoritairement analphabète. Président de l'Union des groupements de céréales et des produits agricoles de la région du Mouhoun de 1998 à 2001, il a été Président de la Confédération paysanne du Faso de 2002 à 2006, Président de l'Union nationale des producteurs du coton du Burkina de 1998 à 2010, et Président de l'Association de producteurs de coton africains de 2005 à 2010. Du fait de son engagement pour le monde rural, il a reçu plusieurs distinctions honorifiques.
- xxii Source: Entretien avec M. O.S, ancien secrétaire général de l'UNPCB, producteur résidant à Léo dans la zone SOFITEX. Entretien réalisé le vendredi 10 février 2012 au siège de la Confédération paysanne du Faso.
- xxiii Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Examen de la politique d'investissement du Burkina Faso, Nations Unies, New York Genève, 2009. Source: [http://www.unctad.org/fr/docs/diaepcb20094\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs/diaepcb20094_fr.pdf)
- xxiv Ainsi, les actions de l'UNPCB représentent 30% à la SOFITEX, 20% à la SOCOMA, 10% à FASO COTON).
- xxv Soit 65% du capital dont 34% pour l'ex-DAGRIS.
- xxvi Ainsi, son capital passe de 4,4 milliards de FCFA à 38,628 milliards de FCFA.
- xxvii La recapitalisation a été rendue possible grâce notamment au soutien des bailleurs de fonds, à travers le Programme d'appui financier à la filière coton (PAFFIF), d'un montant de 10 millions d'Euros, soit plus de 6,5 milliards CFA. Ce programme a ainsi apporté un appui budgétaire sectoriel à l'Etat burkinabè qui lui a permis d'assurer la prise en charge sous forme de dons d'une partie de la participation de l'UNPCB à l'augmentation de capital des sociétés cotonnières. Ce programme a aussi permis la mise en place du Fonds de lissage.
- xxviii Subdiviser la concession attribuée à la SOFITEX, rechercher de nouveaux investisseurs privés.
- xxix Selon le gouvernement, la SOFITEX, à elle seule, en plus d'employer directement 2575 personnes, a réalisé en une dizaine d'années 1.456 milliards

700 millions de Francs CFA de chiffre d'affaires. Voir le journal Le Pays No.4958 du Mercredi 28 septembre, p.9.

xxx Selon une Note d'information sur la filière coton du Burkina publiée en juillet 2008 par le Secrétariat général de l'Interprofessionnelle du Coton du Burkina, ce mécanisme repose sur trois principes fondamentaux, à savoir : i) le maintien du principe d'un prix plancher déterminé annuellement (en principe le 1er Avril) à partir de la tendance moyenne des cours mondiaux sur cinq années (les deux années précédentes, les deux années à venir, et celle en cours); ii) le reversement éventuel d'une ristourne après le 1er Avril lors de la même campagne; reversement conditionné par la réalisation de profits liés à une évolution favorable et conséquente des prix de coton au cours de ladite campagne, les douze mois précédents, iii) le maintien du principe du fond de sécurisation des prix aux producteurs par la constitution d'un fond dénommé « fond de lissage » dont l'abondement est prioritaire en cas de bénéfices réalisés les douze mois précédents le 1er avril de chaque année. Une Association fonds de lissage a été mise en place par l'AICB pour gérer les ressources dudit fonds qui sont logées dans une banque locale. Source: [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Sofitex\\_Note\\_filiere\\_coton\\_Burkina.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Sofitex_Note_filiere_coton_Burkina.pdf)

xxxi Selon le gouvernement, la SOFITEX, à elle seule, en plus d'employer directement 2575 personnes, a réalisé en une dizaine d'années 1.456 milliards 700 millions de Francs CFA de chiffre d'affaires. Voir le journal Le Pays No.4958 du Mercredi 28 septembre, p.9.

xxxii Voir Chronique du gouvernement, Filière cotonnière du Burkina: gros enjeux, grands défis, publié le mardi 27 septembre 2011 dans le journal Le Pays n°4958 du Mercredi 28 septembre, p.9.

xxxiii Ibid.

xxxiv Ses missions sont les suivantes : i) La gestion de l'accord interprofessionnel en veillant à l'application des mécanismes qui y sont contenus, notamment, la fixation du prix d'achat du coton graine, la définition des standards du coton graine, la gestion du fonds de lissage, ainsi que des instruments et mécanismes financiers que l'Association a mis en place; ii) La négociation avec l'Etat de la rétrocession des ressources allouées au Fonds de lissage à la filière; iii) La détermination des conditions de cession des intrants agricoles aux producteurs; iv) La gestion des fonctions communes dont la recherche cotonnière, la production et la distribution des semences, l'agrément de nouvelles variétés de semences, l'élaboration de cahiers de charges communs portant sur les caractéristiques techniques des intrants dans le cadre des appels pour les approvisionnement en intrants, la formation et l'encadrement des producteurs, la

définition des standards coton, le classement de la fibre et l'entretien des pistes des zones de production.

xxxv Le secrétaire permanent de la filière est membre fondateur de la fameuse Fédération associative pour la paix et le progrès avec Blaise Compaoré (FEDAP-BC), association dont l'inspirateur n'est autre que M. François Compaoré, le frère cadet du président Compaoré. Cette organisation politique aurait été créée pour servir d'instrument de mobilisation sociale afin de garantir la conservation du pouvoir du clan Compaoré face aux réticences larvées manifestées à l'intérieur du parti présidentiel. A la faveur d'un congrès qui s'est tenu du 2 au 4 mars 2012, certains de ses principaux leaders ont fait une entrée remarquée dans le nouveau secrétariat exécutif du parti présidentiel, parmi lesquels le président de la FEDAP/BC devenu secrétaire administratif adjoint et François Compaoré secrétaire chargé du mouvement associatif.

xxxvi Kako Nubukpo et Ahmadou Dian Sow, Op. cit. p.27 et 28.

xxxvii Source: entretien avec le responsable du SYNTAP en février 2012.

xxxviii Pour conserver le pouvoir et empêcher l'opposition de développer une alternative crédible, le pouvoir s'efforce de coopter les leaders les plus en vue de l'opposition et de ramener leurs partis dans la mouvance présidentielle. Ceux qui résistent doivent faire face à des dissidences ou défections internes soutenues par le pouvoir. Voir Augustin Loada, Contrôler l'opposition dans un régime semi-autoritaire : le cas du Burkina Faso de Blaise Compaoré, in Mathieu Hilgers, Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire: le cas du Burkina Faso, Paris, Karthala, 2010.

xxxix A la faveur des travaux du Conseil consultatif sur les réformes politiques qui s'est réuni en juin-juillet 2011, le pouvoir a désigné par décret des représentants de l'opposition, pour contourner le boycott décidé par une trentaine de partis politiques affiliés au chef de file de l'opposition. Au nombre des invités du pouvoir figuraient des partis qui ne sont pas affiliés au chef de file de l'opposition alors que la loi leur imposait une telle démarche pour être reconnus comme partis de l'opposition. Saisi d'une requête en annulation du décret par le chef de file de l'opposition, ce dernier sera débouté par le Conseil d'Etat, plus de trois après que le Conseil consultatif ait terminé ses travaux, en estimant qu'il n'avait pas intérêt à agir.

xi «Il n'y a certes pas eu de consensus au départ, mais l'unanimité s'est faite autour de ma modeste personne et je remercie l'ensemble des 26 membres votants qui ont placé en moi leur confiance». Et interrogé sur l'origine de sa candidature, il répond: «Ce sont des gens qui

	vous suggèrent l'idée. Et si des propositions vous viennent de partout pour vous demander d'être à la tête de leur union nationale, vous comprenez que vous n'avez pas de raison de décevoir par un quelconque refus». Interview de Karim Traoré publiée dans Le Pays du lundi 12 avril 2010.	lv	secrétaire permanent de la filière est membre fondateur de la Fédération associative pour la paix et le progrès avec Blaise Compaoré (FEDAP-BC). Ibid.
xii	L'Évènement n°215, 10 août 2011. <a href="http://www.evenement-bf.net/pages/dossier_1_215.htm">http://www.evenement-bf.net/pages/dossier_1_215.htm</a>	lvi	Ibid.
xiii	Voir Douglas C. North, John Joseph Wallis, Barry R. Weingast, <i>Violences et ordres sociaux</i> , Paris, Editions Gallimard, NRF, 2010.	lvii	Ibid.
xiii	Pierre Philippe Rey, <i>Les gens de l'or et leur idéologie, l'itinéraire d'Ibn Battuta en Afrique occidentale au 14e siècle</i> . In : Schlemmer B., ed. <i>Terrains et engagements de Claude Meillassoux</i> , Paris, Karthala, 1998, 121-155.	lviii	On ne sait pas si cette expression qui figure sur une page du site web de la SOFITEX - <a href="http://www.softex.bf/filiere_coton/situat_actuelle.php">http://www.softex.bf/filiere_coton/situat_actuelle.php</a> - est à prendre au sens propre ou figuré.
xiv	Claudette Savonnet-Guyot : « Etat et Sociétés au Burkina : essai sur la politique africain ». Karthala, 1986.	lix	Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) et Fondation Friedrich Ebert, <i>Rapport, Mission d'observation de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005 au Burkina Faso</i> . Source: <a href="http://afrikonline.com/portals/0/rapports/Rapport-Final-Election-BurkinaFaso.pdf">http://afrikonline.com/portals/0/rapports/Rapport-Final-Election-BurkinaFaso.pdf</a>
xiv	Marie Philiponeau, Hervé Guibert, <i>Système lignager, moteur de l'expansion de la culture cotonnière ? Le cas des Bwa du Burkina Faso</i> , in revue multidisciplinaire <i>Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement</i> , 2011, 15 (3), p.377.	lx	98 ème sur 178 pays en 2010, 79 ème sur 180 pays en 2009 et 80 ème sur 180 pays en 2008.
xvi	Ibid.	lxi	Source: Voir les Rapports publiés par le Réseau National de Lutte Anticorruption (REN-LAC). Site web : <a href="http://www.renlac.org">www.renlac.org</a>
xvii	Entretien réalisé le 15 février 2012 au siège du Secrétariat permanent de suivi de la filière coton libéralisée.	lxii	Voir par exemple Bary Raoul, <i>L'Indépendant n°626 du mardi 6 septembre 2005</i> , Abdoul Razac Napon, <i>L'Évènement n°165- 10 juin 2009</i> , Antoine Ilyinga "Sauver du péril la filière coton", in <i>Le Pays</i> , 29 mars, 2007.
xviii	Chronique du gouvernement précitée.	lxiii	Droit dénié au SYNTAP lors de la conférence de presse organisée le 11 mai 2011 par les responsables de l'UNPCB et des sociétés cotonnières. Voir Sidwaya du 12 mai 2011.
xlix	Mathieu Hilgers, Jean-Pierre Jacob, 'Anthropologie de la candidature électorale au Burkina Faso', <i>Afrique Contemporaine</i> , 228, 2008, pp. 171-190.	lxiv	Entrevue réalisée le 10 février 2012.
l	Ibid., p.178.	lxv	Interview d'un responsable du SYNTAP.
li	Entretien avec M. O.S, ancien secrétaire général de l'UNPCB, producteur résidant à Léo dans la zone SOFITEX. Entretien réalisé le vendredi 10 février 2012 au siège de la Confédération paysanne du Faso.	lxvi	Voir L'Évènement n°215, 10 août 2011. <a href="http://www.evenement-bf.net/pages/dossier_1_215.htm">http://www.evenement-bf.net/pages/dossier_1_215.htm</a>
lii	La présence de la photographie officielle du président Compaoré au siège de l'UNPCB, une association qui relève en principe de la société civile n'est pas de ce point de vue innocente.	lxvii	L'Évènement n°215, 10 août 2011. <a href="http://www.evenement-bf.net/pages/dossier_1_215.htm">http://www.evenement-bf.net/pages/dossier_1_215.htm</a>
liii	Presque tous les acteurs interrogés ont nié une telle collusion ou se sont réfugiés derrière leur ignorance ou devoir de réserve. "Il n'y a pas de liens particuliers entre l'UNPCB et les élites urbaines, en dehors des relations de courtoisie ou des relations familiales, amicales...des choses propres à notre culture", affirme l'un d'entre eux.	lxviii	Bary Raoul, <i>L'Indépendant n°626 du mardi 6 septembre 2005</i> .
liv	Comme mentionné précédemment en note, le	lxix	Auxquels s'ajoutent, entre autres, les charges élevées de fonctionnement des usines aux machines d'égrenage vétustes, les coûts sans cesse croissants de certains facteurs de production tels que l'électricité, le fioul, les charges du personnel, en raison notamment du recours à une main d'œuvre abondante, etc.
		lxx	Selon le secrétaire permanent de la filière, il est difficile d'évaluer ou de quantifier le coût de la corruption et de l'inefficacité des arrangements

contractuels entre les producteurs et les compagnies cotonnières. Il admet toutefois que ce coût est à la fois "énorme et disparate" (entretien le 15 février 2012). Quant au responsable des questions cotonnières à l'AFD interrogé le 16 février 2012, il s'est refusé à se prononcer en tant que représentant d'un bailleur de fonds.

lxxi Antoine Ilyinga " Sauver du péril la filière coton, in Le Pays, 29 mars, 2007

lxxii Antoine Ilyinga " Sauver du péril la filière coton, in Le Pays, 29 mars, 2007

lxxiii Kako Nubukpo et Ahmadou Dian Sow, Op. cit. p.25.

lxxiv Ibid. p.9 et 10.

lxxv Abdoul Razac Napon, L'Événement n°165- 10 juin 2009.

lxxvi Voir le débat sur le coton transgénique dans la 3e partie.

lxxvii Interview publiée dans Le Pays le lundi 12 avril 2010.

lxxviii C'est d'ailleurs le cas dans un pays voisin comme le Mali.

lxxix Alkassoum Maiga, La marginalisation des organisations paysannes (OP) : analyse des conditions de politisation et de syndicalisation du mouvement paysan au Burkina Faso, Vertigo, revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 n°3, décembre 2006. Voir aussi West African farmers' Organizations' Policy Contributions, in Food Sovereignty Brief, N°1, May 2012.

lxxx [http://www.evenement-bf.net/pages/dossier\\_3\\_129.htm](http://www.evenement-bf.net/pages/dossier_3_129.htm)

lxxxi Alkassoum Maiga, La marginalisation des organisations paysannes (OP) : analyse des conditions de politisation et de syndicalisation du mouvement paysan au Burkina Faso, Vertigo, revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 n°3, décembre 2006. Voir aussi West African farmers' Organizations' Policy Contributions, in Food Sovereignty Brief, N°1, May 2012.

lxxxii Les premiers essais au Burkina Faso de la firme américaine Monsanto ont lieu en 1999, avec les ingénieurs de l'INERA, à Farakoba et Fada N'Gourma, et avec le soutien du gouvernement burkinabè, en particulier de M. Salif Diallo, ancien ministre chargé de l'Agriculture. En 2003, le public apprend l'existence de ces expériences grâce à la Ligue des consommateurs, alors que la Convention sur la diversité biologique de 1992 et le protocole de Cartagena sur la biosécurité stipulent que les pays concernés doivent se doter

de lois imposant certaines précautions avant de se lancer dans ce type de cultures. Ce n'est qu'en 2006 que le gouvernement burkinabè a régularisé la situation, en faisant voter une loi sur la biosécurité et en créant une Agence nationale de biosécurité.

lxxxiii François Misser, Le coton transgénique du Burkina : résistances et polémiques, Défis sud n° 90 - Bimestriel - août, septembre 2009, p.23

lxxxiv Revue Agriculture africaine n°380, janvier-février 2011, p.24.

lxxxv François Misser, Op. cit., p.24

lxxxvi Revue Agriculture africaine n°380, janvier-février 2011 : 24.

lxxxvii Selon l'un de ses leaders, ce syndicat a été créé en 2003 pour remédier à ce qu'il considère comme étant une « trahison » des intérêts des producteurs de coton non seulement par le syndicat majoritaire, la Confédération paysanne du Burkina Faso, réputée trop proche du ministère chargé de l'Agriculture, mais aussi par la puissante UNPCB, accusée de défendre plutôt les intérêts élités dirigeantes et des multinationales.

lxxxix Alors que le coton conventionnel exigerait six opérations pour l'entretien, le coton Bt n'en demanderait que deux. Source: Entretien avec le Secrétaire permanent de la filière le 15 février 2012.

xc Françoise Gérard, L'introduction du coton transgénique provoque la colère des paysans, in Le Monde Diplomatique, février 2009.

lxxxi Pour une analyse des révoltes sociales qui ont tendance à se multiplier ces dernières années au Burkina Faso, voir Mathieu Hilgers, Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire: le cas du Burkina Faso, Paris, Karthala, 2010.

lxxxii "En 2004-2005, le prix du kilo de coton de fibre sur le marché mondial était autour de 820 F et le prix du kilo de coton graine au producteur était de 210 F. En 2007-2008, alors qu'il était de 620F, on nous a payé le coton à 155F. Aujourd'hui, sur le marché mondial, le prix est autour de 2000F et on veut nous payer le kilo à 245F, ce n'est pas possible. Au moment où on parle d'embellie sur le marché mondial, nous fixer un tel prix n'est pas acceptable", affirme le président de l'Union provinciale des producteurs du Houet. Voir L'Express du Faso du 25 avril 2011.

lxxxiii L'Express du Faso du 25 avril 2011.

lxxxiv Interview du Secrétaire permanent de suivi de la filière coton le mercredi 15 Février à 8h30 au siège du Secrétariat permanent.



- xcv Lors d'une conférence de presse le 11 mai 2005 destinée à réfuter les accusations du SYNTAP proférées contre l'UNPC et les sociétés cotonnières d'enrichissement au détriment des producteurs de coton, l'ancien président de l'Union, François Traoré déclare: «°dans un pays sous développé comme le Burkina, il faut être positif, éviter les allégations mensongères et tendancieuses ; on n'a pas le temps, il faut avancer pour le développement de notre pays°». Voir L'Opinion n°398 du 18 au 24 mai 2005.
- xcvi Josias Zounzaola DABIRE, in Le Pays du mardi 20 décembre 2011. [http://www.karfo.net/dossiers/dossiers.php?val=121\\_filiere+coton+dg+sofite+x+redoute+seconde+crise](http://www.karfo.net/dossiers/dossiers.php?val=121_filiere+coton+dg+sofite+x+redoute+seconde+crise).
- xcvii Les 450.000 hectares en surfaces cultivées pour la campagne 2011-2012 quoique supérieurs de 20% aux superficies de la campagne précédente, étaient largement inférieurs aux prévisions (-21% sauf en zones SOCOMA et FASOCOTON). Quant aux prévisions de production, elles étaient d'au moins 500.000 tonnes pour la campagne 2011-2012. Source: AFD, Note sur la situation de la filière coton, 25 janvier 2012.
- xcviii La SOCOMA occupe désormais 15% des parts de marché et FASOCOTON 5% et la SOFITEX 80% alors que les parts de marché de cette dernière étaient de 87%. Source: AFD, Note sur la situation de la filière coton, 25 janvier 2012.
- xcix L'Observateur-Paalga du 25 juillet 2011
- c Sidwaya du Lundi 13 juin 2011
- ci Ibid.
- cii Voir le reportage de Germain N. Bitou, publié dans L'Evènement n°215, 10 aout 2011, [http://www.evenement-bf.net/pages/dossier\\_1\\_215.htm](http://www.evenement-bf.net/pages/dossier_1_215.htm)
- ciii Ibid.
- civ Ainsi, le 10 juillet 2011, dans deux communes rurales de N'Dorola et de Morolaba, dans l'extrême Nord de la province du Kéné Dougou, des affrontements entre les partisans du boycott et les forces de l'ordre ont occasionné des arrestations, des blessés, des destructions de biens ainsi que déplacements de populations au Mali voisin.
- cv Josias Zounzaola DABIRE, op.cit.
- cvi En rappel, l'Etat reste, dans les faits, majoritaire depuis la recapitalisation de la SOFITEX en l'absence de repreneur des parts de l'ancien actionnaire français DAGRIS.
- cvi Voir le Rapport de la Cour des comptes de 2008.

## Bibliographie

Alain Bonnassieux, Libéralisation de la filière coton et affirmation d'une élite paysanne au Burkina Faso, in François Bart, Annie Lenoble-Bart, dir., *Afrique des réseaux et mondialisation*, Paris, Karthala, 2003

Basset J. Thomas, *Coton des paysans. Une révolution agricole (Côte d'Ivoire, 1880-1999)*, Paris, IRD Editions, 2002.

Kaminski Jonathan, Headey Derek, and Bernard Tanguy, *Navigating Through Reforms. Cotton reforms in Burkina Faso*, in Kaminski, J., D. Headey, and T. Bernard. 2009. Institutional reform in the Burkina Faso cotton sector and its impacts on incomes and food security: 1996-2006. IFPRI Discussion Paper. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute. <http://www.ifpri.org/publication/millions-fed:ch13>

Kaminski Jonathan, *Réforme de la filière cotonnière burkinabè: analyse des impacts économiques et sociaux sur les producteurs et implications des organisations agricoles*, Synthèse du rapport, Mars 2007, ARQADE Université

Loada Augustin, *Burkina Faso : petites manœuvres et grandes résolutions face aux mobilisations*, in *Etat des résistances dans le Sud. Face à la crise alimentaire – 2009*, Publication annuelle du Centre tricontinental (CETRI), Louvain-La-Neuve

Madiéga Georges, *Partis politiques et élections en Haute Volta*, Gabriel Massa et Y. Georges Madiéga, La Haute-Volta coloniale, Karthala, 1995

Misser François, *Le coton transgénique, du Burkina : résistances et polémiques*; n°90 - Bimestriel Défis Sud, Août, septembre 2009

Reij Chris, Tappan Gray et Smale Melinda, *Re-greening the Sahel. Farmer-led innovation in Burkina Faso and Niger*, in David J. Spielman and Rajul Pandya-Lorch, ed., *Millions Fed. Proven Successes in Agricultural Development*, International Food Policy Research Institute, Washington, 2009

Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) et Fondation Friedrich Ebert, *Rapport, Mission d'observation de la Présidentielle du 13 Novembre 2005 au Burkina Faso*

Spielman David J. and Pandya-Lorch Rajul, *Fifty Years of Progress*, in David J. Spielman and Rajul Pandya-Lorch, ed., *Millions Fed. Proven Successes in Agricultural Development*, International Food Policy Research Institute, Washington, 2009


Tschirley David, Poulton Colin, and Labaste Patrick, ed., *Organization and Performance of Cotton Sectors in Africa. Learning from Reform Experience*, The World Bank, Washington, D.C., 2009.

Ce **Document de travail** est écrit par **Augustin Loda** pour le **Future Agricultures Consortium**. Le rédacteur en chef de la série est Beatrice Ouma. Pour de plus information concernant cette série visitez: [www.future-agricultures.org](http://www.future-agricultures.org)

Le Future Agricultures Consortium a pour objectif de susciter des débats critiques et d'encourager le dialogue sur les politiques à conduire pour assurer l'avenir de l'agriculture en Afrique. Le Consortium est un partenariat entre divers organismes de recherche basés en Afrique et au Royaume-Uni. Future Agricultures Consortium Secretariat, University of Sussex, Brighton BN1 9RE - UK **T** +44 (0) 1273 915670 **E** [info@future-agricultures.org](mailto:info@future-agricultures.org)

*Les lecteurs sont autorisés à citer ou reproduire le contenu des documents de travail de Future Agricultures dans leurs propres publications. En retour, le Consortium Avenir des Agricultures souhaite être mentionné et recevoir une copie de la publication.*

FAC appreciates the support of the  
UK Department for International Development (DfID)



**UKaid**  
from the British people

The views expressed do not necessarily reflect the UK Government's official policies.